

N° 52

L'ami de Rezé

Octobre 2007 / Le bulletin de l'Association des Amis de Rezé / participation : 2 €

Sommaire

Le mot du Président – Michel Kervarec.....	p 2 et 3
Les cordiers – Michel Kervarec	p 4 et 5
Cordiers Babonneau et Fabrice à Rezé – S.J.L. et R. Fabrice	P 5 à 11
La culture du chanvre	
Extrait de « Saint-Julien de Concelles et son passé »– Georges Vivant	p 12 à 16
Les armes de Rezé – Jean Seutein.....	p 17 à 21
1849- Le partage du domaine des Monti de Rezé – Michel Kervarec	p 22 à 28
Un retour à l'école – Michel Kervarec	p 29 à 31
Ecole de filles Rezé-bourg	
Souvenirs années 1949-1955 – Madeleine Hazo	P 32 à 35
Les logements ouvriers à Rezé dans l'entre deux guerres – Yann Vince.....	p 36 à 40



Maison Rue Péquin

Cette maison de 1940 est le premier collectif à étage de Rezé pouvant accueillir deux ménages.

L'Editorial

Le mot du Président



Par où vais-je commencer ? Il y a tant de choses à dire qu'on comprendra mes hésitations. Alors parlons du bulletin, puisque c'est d'abord à sa présentation que nous consacrons habituellement notre éditorial.

Le lecteur prendra plus particulièrement note de l'article consacré aux cordiers de Pont-Rousseau, parce qu'il a été rédigé par les descendants des derniers membres de cette profession, les Fabrice, successeurs des Babonneau qui exerçaient déjà leur activité en ces lieux avant la Révolution. Voilà ce que nous aimerions voir plus souvent. Beaucoup de Rezéens ont à dire qui se perdra parce que nous n'avons pas su les faire parler. Alors, merci à cette famille et à Marie-Françoise Artaud, qui a eu la bonne idée de la contacter.

Madeleine Hazo, qui devint institutrice, nous parle de son expérience d'élève. Elle et son amie et ancienne collègue, Nelly Morvan, souhaitent que l'on fasse pour le bourg ce que l'on a fait pour l'école de Pont-Rousseau, à savoir écrire son histoire. Alors, apportez-nous vos souvenirs et photos de classe, vous serez les bienvenus.

Yann Vince nous parle de la loi Loucheur, promulguée en 1928. Elle devait permettre l'accession à la propriété par la construction de maisons type, afin de résoudre le problème du logement populaire en crise. Beaucoup de maisons type loi Loucheur furent construites à Rezé.

Jean Seutein nous raconte l'histoire des armoiries de la ville, lesquelles ont sérieusement évolué.

Pour ce qui me concerne, je traite du partage intervenu en 1849 au sein de la famille de Monti qui possédait alors trois grands domaines.

Voilà ce que vous pourrez lire dans le bulletin.

Ceci dit, nous vous offrons d'élargir vos connaissances sur la commune en vous procurant l'ouvrage que Yann Vince vient de faire publier et qui est consacré à l'histoire des noms de rues, places, chemins et autres voies de Rezé. Notre ami, qui fut archiviste, a mené un travail méticuleux. On voit ainsi les rues changer de nom, ce qui n'est jamais gratuit.

Puisque nous évoquons les publications liées à notre association, nous vous informons qu'il est dans nos projets de faire paraître très prochainement, sous une forme qui n'est pas définitivement arrêtée, les souvenirs de guerre de l'abbé Henri Ploquin, né à Rezé. Ce prêtre, nommé vicaire à Bouvron en 1940, fut le premier du diocèse à rejoindre la lutte armée contre l'occupant allemand, en l'occurrence le maquis de Saffré. Déporté en Allemagne, il a écrit sur son expérience, mais ce texte dactylographié est, jusqu'à présent, resté dans la famille.

Il n'est pas dans nos habitudes de parler littérature, mais lorsque le sujet est historique, pourquoi pas ? Nous signalons donc un petit ouvrage de 160 pages paru au Seuil dans la collection Karactère(s), sous la plume de Nicole Maymat, auteur qui résida naguère à Rezé à l'invitation de la Médiathèque.

Son travail, destiné à la jeunesse (à partir de 14 ans), raconte une histoire qui se passe pour partie à Saint-Domingue lors de la révolte des esclaves, pour partie à Trentemoult pendant les troubles des guerres de Vendée, soit entre 1791 et 1796. L'auteur s'est, pour ce qui concerne Trentemoult, largement inspiré du livre "Rezé pendant la Révolution et l'Empire". Son ouvrage a pour titre "Le Bon Dieu se cache dans un nuage".

La vie nous réserve des surprises, parfois des bonnes, ainsi avec la récupération de plusieurs documents anciens, dont l'un d'un intérêt exceptionnel. Il s'agit d'un gros registre comprenant 434 pages, de format 46x29, vraisemblablement écrit vers 1715 par le procureur fiscal du comté de Rezé.

Ce personnage, gestionnaire pointilleux, a récapitulé dans ce registre tous les aveux reçus par la vicomté et les seigneurs en dépendant, puis par le comté entre 1600 et 1700. Il sont tantôt résumés, tantôt recopiés intégralement, dans une écriture minuscule mais appliquée et donc parfaitement lisible. Ici et là, il fait des commentaires, conteste ou apporte des précisions.

Ce trésor ne concerne pas que Rezé mais encore Vertou, Le Bignon, Bouguenais, Saint-Jean de Boiseau et Le Pellerin. Très ponctuellement, il concerne

aussi Haute-Goulaine (seigneurie des Montils-Ferruceaux).

En plus de cet exceptionnel registre, nous avons récupéré quelques actes notariés du 18^{ème} siècle concernant la famille de Monti, dont un acte de 1849 relatif au partage opéré alors, ce qui m'a permis d'écrire l'article mentionné plus haut.

Nous devons remercier chaleureusement la personne qui a su récupérer ces documents chez des particuliers et qui s'est empressé de nous les confier afin que nous les déposions aux Archives municipales de Rezé. Nous savons qu'il subsiste ici et là des documents divers provenant du château trop longtemps laissé à l'abandon. Alors, si vous en détenez, n'hésitez pas à nous les confier.

Le président : Michel Kervarec



Les Amis de Rezé sont heureux de vous offrir une copie couleur des Armoiries de la ville de Rezé .

Les cordiers

Par Michel Kervarec

Dans le faubourg suburbain de Pont-Rousseau, on trouvait autrefois nombre d'installations commerciales ou artisanales. C'était déjà vrai sous l'Ancien Régime et probablement de longue date.

Ainsi, le 23 février 1647, le cordier Jean Perraud, successeur de René Perraud et Jeanne Guilbot, ses parents, (1) apparaît-il. On lit : « *Jan Perraud, cordier, a rendu aveu à la dite Vicomté le 23 février 1647 de la maison où il demeurait au dit Pont-Rousseau, consistant en 2 chambres basses et 2 hautes et son grenier au-dessus, avec sa rue au devant et son petit éral et issue au derrière ; un quanton de jardin ; partie d'icelluy est fermée avec un bout de muraille contenant une boisselée et un demy quart, mesure nantoise, situé proche le dit Pont-Rousseau, le tout à simple obéissance seulement.* »

L'emplacement, loge et lieu de cordière où le dit Perraud est accoutumé de filler, proche la chaussée du dit Pont-Rousseau, ainsy que le tout se poursuit et se contient surquoy est dû à la dite vicomté 10 S tournois de rente seigneuriale et une ficelle de 20 brasses pour les oiseaux du dit seigneur, le tout payable au terme de Noël. »

La brasse faisant environ 1,62 mètres, c'est donc 32 mètres de corde que Perraud devait au seigneur chaque année en plus de la rente. Cette corde servait lors du dressage des faucons. Une des maisons voisines de celle du cordier devait chaque année un gant pour autour ou tiercelet (maison du Bas-Préau), alors que, sur celle de la Garenne, il était dû deux sonnettes d'argent pour mettre à une patte de l'oiseau.

En 1671, Julien Perraud succéda à son père mais il ne semble pas avoir repris l'activité de celui-ci. Dans un aveu de 1684, on lit : « *Pierre Peletier et Françoise Perraud, sa femme, fille et héritière de Jullien Perraud et de Jacqueline Boucher,*

on rendu aveu à la Comté de Rezé le 24 août 1684 pour emplacement où, autrefois, il y a eu une loge couverte à thuilles, faite de bois, avec ses appartenances et dépendances située à l'entrée proche et joignant le faux bourg de Pont Rousseau vers Pirmil du costé vers la (venelle) d'amont, à la pocession duquel emplacement ils dizent estre venus comme héritiers du dit Jullien Perraud et Jacqueline Boucher suivant l'acte fait avec le dit Jan Perraud, sieur de la Lande, le 16 décembre 1671, rapporté par Geslin nottaire royal registrateur, sur lequel emplacement ils reconnoissent devoir au seigneur Comte de Rezé 10 S monnoie et une ficelle de 20 brasses pour son oiseau chacun an au terme de Noël.

Un grand logix et cellier au derrière, une écurie et grenier au dessus, le tout situé au dit Pont Rousseau, quittes de rentes – Un logix appentis, un jardin au derrière entouré de ses murailles située au village de la Petite Lande, qu'ils reconnoissent estre sujets aux rachats.

A la pocession de quoy ils sont avenus par démission du frère de la dite Perraud, héritiers de leur père et mère et par acquests. »

On constate donc que la corderie Perraud a disparu, ce qui n'a pas délivré l'héritière des lieux de la fourniture au seigneur de 32 mètres de corde chaque année.

On remarque que le grand-père est sieur de la Lande, ceci en rapport avec une propriété située à la Petite-Lande. Ce fait, lié au "grand logis" de Pont-Rousseau, nous assure qu'il disposait d'une certaine aisance. C'est lui qui a acheté cette terre.

Dans l'aveu produit par sa petite fille en 1684, on lit qu'il y avait :

1°) Dans la pièce de la Noëlle, un tiers de boisselée plus, dans celle de la Grande Ouche, neuf gaules, le tout acquis en octobre 1666

(1) Jeanne Guilbot a rendu aveu en 1623. Elle était alors veuve, mais la corderie existait

- 2°) Trois boisselées de terres labourables en la Lande et trois autres dans l'Ouche, acquises en juillet 1665
- 3°) A la Petite Lande, 5 boisselées déjà dans l'héritage, en terres labourables
- 4°) A la Carterie, près de 2 boisselées de terres labourables, acquises en juillet 1666
- 5°) Dans l'Ouche, près de la Petite Lande, 3 boisselées de terres labourables, acquises par échange en octobre 1665, plus 10 gaulles
- 6°) A la Petite Lande 1 boisselée et demie de terre labourable acquises en juin 1660
- 7°) A la Carterie, une boisselée de terres labourables
- 8°) Deux boisselées de terre à la Petite Lande.

Les arrière-petits enfants rendirent aveu en 1704. Il fut refusé comme attentatoire aux droits du seigneur et il y eut un procès qui les condamna à l'amende et à l'obligation d'en rédiger un nouveau. Ils devaient un droit de rachat sur plusieurs de leurs terres qui n'avait pas été honoré.

Concernant la ficelle, on lit que le droit a été réformé en 1707, sans doute transformé en rente.

Jean Perraud n'était pas le seul cordier à Pont-Rousseau. La même année 1647, on note aussi Jean Agaisse, époux de Gillette Desgats. Dans l'aveu rendu le 26 janvier, on lit :

« Le fond de loge où on exerce le métier de cordier, situé au joignant de la chaussée de Pont-Rousseau, contenant un tiers de boisselée, surquoy ils dizent devoir 25 S monnoies à la dite vicométe. »

Eux ne devaient pas de ficelle. Ils avaient déjà fourni un aveu en août 1643. On remarque que ce couple possédait aussi un four à pain particulier.

Dans un aveu de 1691, il est question du pré de la Cordrie (ou Corderie) autre appellation pour le pré de la Butte, ce qui nous permet de situer précisément où étaient les installations de Perraud, près de la Barre Brunie, aujourd'hui la Barbonnerie. Il y a donc eu une permanence en ce lieu.

A la veille de la Révolution, il y avait encore deux cordiers payant patente à Pont-Rousseau. L'un d'eux, Pierre Babonneau, rejoignit l'armée vendéenne et combattit avec Charrette jusqu'à la veille de la chute de ce dernier. Son témoignage a été utilisé dans la seconde version de *"Rézé pendant la Révolution et l'Empire"*.

Après le conflit, il reprit ses activités à Pont-Rousseau. Ses héritiers allaient prendre la suite. Aujourd'hui la corderie est morte mais laissons parler Solange, Jean, Lucette et Raymond Fabrice, descendants de Pierre Babonneau.



Les cordiers

Cordiers BABONNEAU et FABRICE à Rezé

Solange - Jean - Lucette et Raymond FABRICE

Pierre BABONNEAU, né en 1760 à Bouguenais, soldat de Charrette - cordier à Rezé - décédé à Pont-Rousseau le 2-12-1822 à 63 ans

Son fils Pierre BABONNEAU, né en 1799 à Rezé, cordier - tenait la 1^{ère} corderie chemin de la Barbonnerie à Rezé - décédé en 1877 à Rezé à 78 ans

Sa fille, Joséphine Marie BABONNEAU, née à Nantes en 1837, décédée en 1916 à Rezé - cordière - mariée à Jean FABRICE, né en 1840 à Angers, décédé en 1895 à Rezé - cordier.

Ils tenaient la corderie dans la cour au 29 rue J.B. Vigier (rue de l'Industrie à l'époque).

Jean FABRICE - compagnon cordier -

"Cœur docile l'Angevin " a fait 3 fois le Tour de France - reçu compagnon cordier à Toulon en 1862.



Joséphine BABONNEAU
arrière grand-mère de Raymond FABRICE



Jean FABRICE
arrière grand-père de Raymond FABRICE



Léon FABRICE, son fils aîné, possédait ses 3 carnets de route – on ne sait ce qu'ils sont devenus.

Ils eurent 4 fils

Léon, né en 1872 – cordier menuisier ébéniste

Marcel, né en 1875 – tourneur sur métaux

Alexandre, né en 1878 – cordier

Emile, né en 1883 – décédé à l'âge de 16 ans



Léon FABRICE
Frère d'Alexandre FABRICE et
grand oncle de Raymond FABRICE



Alexandre FABRICE
grand-père de Raymond FABRICE

Alexandre FABRICE – cordier – marié à Marie Joséphine RENAUD. Il tenait la corderie de ses parents au 29, rue J.B. Vigier située dans la cour.

- Aucun matériel électrique. Pour faire les petites cordes, il fallait tourner une grande roue. Les enfants étaient souvent sollicités (les petits-enfants).
- Pour les gros cordages une petite roue manoeuvrée à 2 personnes.
- La clientèle était agricole, maritime (pêcheurs de St Sébastien, St Julien de Concelles), mais également pour la navigation à Paimboeuf.
- Notre grand-père allait acheter le chanvre à St Julien de Concelles et livrer ses cordes sur la côte St Sébastien le dimanche
- Les marchands de chevaux étaient également clients, dont M. Constantin de Rezé, le bourrelier Penvin, le bourrelier Hérissé.

- La fabrication des cordes était variée :
sangles pour soulever les bœufs, pour les ferrer.
Cordes pour les cloches de l'église ST Paul
Cordes à guinder (sommiers) etc...
- Pour faire les cordes, notre grand-père peignait les ballots de chanvre sur des ros (peignes en acier).
- Le terrain de la corderie descendant jusqu'au chemin de la Barbonnerie et les prés de la Sèvre convenait très bien pour le travail des cordes, en raison de sa longueur.
- A la main, le chanvre était enroulé autour de la taille de notre grand-père qui à l'aide de ses doigts formait un brin.
- Les brins reposaient sur des râdeaux jusqu'en bas du terrain ;
- en haut du terrain la mécanique met en rotation chaque brin ;
- en bas, le chariot lesté de pierres – à 2 roues et un ou plusieurs crochets – servait à faire la tension des cordes ;
- Notre grand-père utilisait des couchoirs pour torsader les cordes ;
- un bain à goudron pour les cordes, celles des pêcheurs ;
- des gros câbles pour tirer les sennes ;
- les filets grandes nasses en osier à lamprions reliées par des câbles ;
- utilisait un épissoir ;
- utilisait une main de fer (corte de grillage tressé comme de la cote de maille) qui servait à lisser les cordes une fois finies, pour enlever les aspérités.

Episser : assembler 2 cordages, 2 câbles ou 2 fils électriques en entrelaçant les torons qui les composent
Toron : assemblage de plusieurs gros fils tordus ensemble
Epissoir : poinçon servant à écarter les torons de 2 cordages à épisser

Nos grands parents tenaient aussi un magasin 2 rue Félix Faure à Rezé où ils vendaient différentes cordes et des articles de pêche.

- La réserve de chanvre se trouvait dans le grenier où notre grand-père peignait les ballots de chanvre sur des ros (peignes en acier)
- Les cordes se vendaient au poids

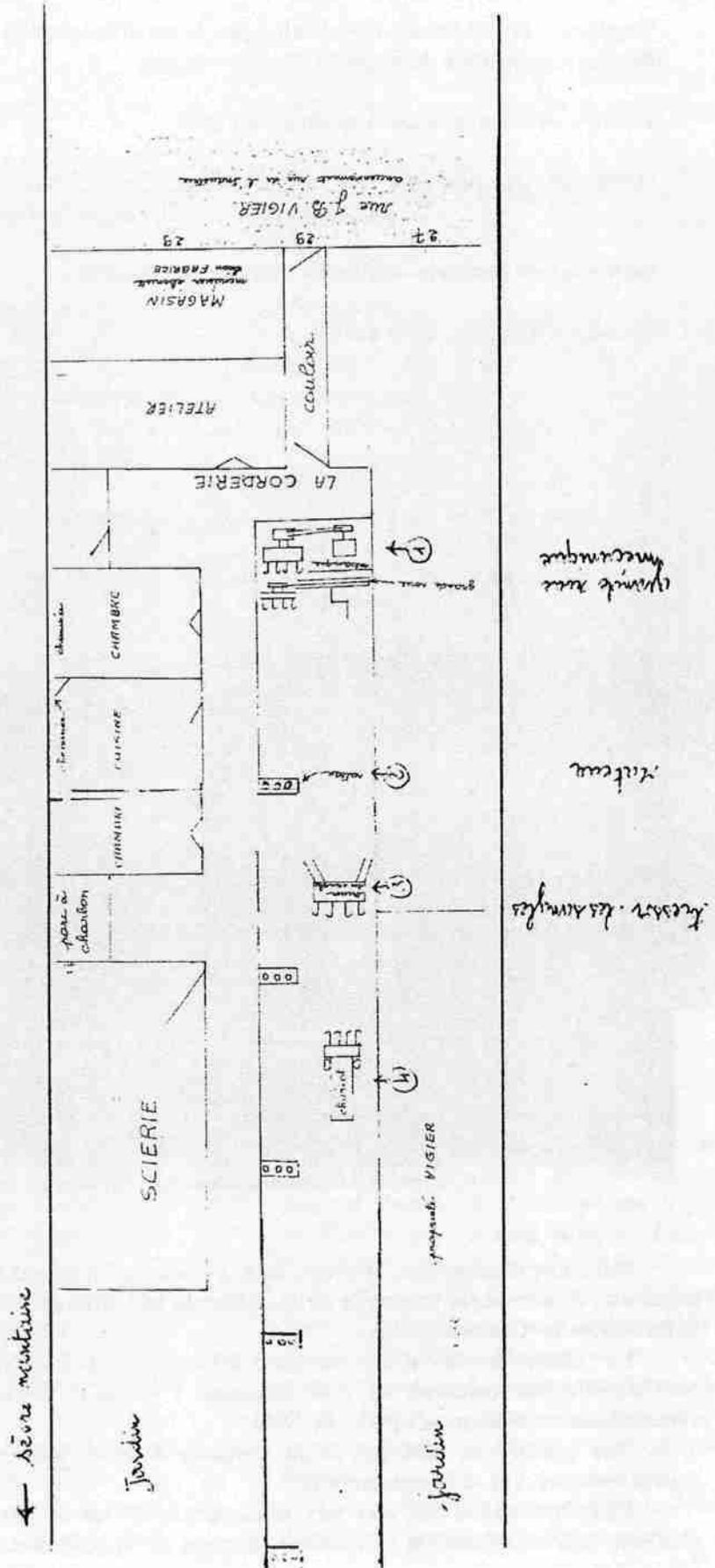
En 1940-1941, nos grand-parents quittèrent la rue Félix Faure pour prendre l'appartement de la corderie où ils finirent leurs jours en 1948.

Notre grand-père était usé par le travail des cordes ; allant du haut du terrain vers le bas et remontant tout en travaillant ses cordes, et cela tout au long de chaque journée de travail.

Tout le matériel de la corderie a été vendu à un cordier de Machecoul au décès de notre grand-père.

Nous ne possédons aucun papier concernant la corderie – Seuls nos souvenirs nous permettent de raconter –

Une partie de la cordone qui descendait jusqu'au chemin de la Barbomone et la Sèvre
deson remis par la famille Tribure



**L'accès à la corderie se faisait au
29, rue J.B. Vigier – maison sur rue –**

Magasin – (avant boucherie) et **fabrique de meubles** produit par Léon FABRICE – menuisier ébéniste – exposition de meubles dans le magasin

Atelier – derrière le magasin donnant sur cour

Au-dessus du magasin – **appartement** occupé par Marcel FABRICE contremaître métallurgiste -conseiller municipal mairie de Rezé en 1929

Au-dessus de l'atelier – côté cour - finition des meubles

Bâtiments dans la cour à droite

- rez-de-chaussée appartement de la corderie grenier au-dessus
 - un grand hangar que l'on aperçoit sur la photo d'Alexandre FABRICE travaillant les cordes, occupé par les machines à bois.
-

Le 1^{er} boucher était connu par mon époux, il se nommait M. Guillou
Puis il y eut M. Bourget et Mme
M. et Mme RICHARD les derniers bouchers.



Cordiers de Saint-Julien-de-Concelles au travail

Dans leur témoignage, Solange, Jean, Lucette et Raymond Fabrice indiquent que le chanvre nécessaire à la corderie provenait de la vallée de la Loire, en amont de Nantes, en particulier de Saint-Julien-de-Concelles.

La culture du chanvre est attestée à Rezé sous l'Ancien Régime, mais elle est anecdotique. Suffisait-elle aux corderies de Pont-Rousseau ? Dans la vallée de la Loire, elle ne prendra véritablement son essor qu'à partir de 1840.

Une question se pose sur ce qui concerne la flotte nantaise, dont les besoins en cordage étaient énormes. Où se fournissait-elle ?

La culture du lin, elle, était très développée (ainsi que la confection des toiles) et le rouissage était une source de conflits permanents, à cause de la pollution des eaux et de la puanteur qu'il engendrait.

La culture du chanvre

Par G. Vivant et J. Glébeau

Le rouissage du chanvre se faisait essentiellement en Loire. G. Vivant et J. Glébeau en ont traité dans l'ouvrage "Saint-Julien-de-Concelles et son passé" paru en 1975 avec le soutien de la mairie de leur commune.

Né avec le siècle qui vient de s'écouler Georges Vivant, cultivateur, apporte un témoignage irremplaçable sur cette culture et les activités liées. Le sous-chapitre que nous reproduisons ici, intitulé "Le chanvre" est extrait du chapitre "Le travail de la terre".



L'arrachage du chanvre

« La culture du chanvre est l'une des originalités de la vallée. A certaines saisons, elle lui donnait un aspect assez pittoresque et, pour cette raison, mérite une description détaillée.

La terre, ayant passé l'hiver en sillons, refendue aux premiers beaux jours, était labourée deux autres fois au cours du printemps. Entre temps, le fumier y avait été conduit dans des paniers au bât du cheval et émietté (écrotelé) avec les mains. On disait qu'une crotte d'ouaille devait être coupée en quatre, pour bien montrer combien on était méticuleux.

La terre était ameublie au croc (merle) et, s'il restait des mottes, elles étaient écrasées à la "mailloche", petit maillet de bois à long manche. Fin mai, début juin on semait le chènevis à la grand'bêche. C'était une sorte de houe à main, à large lame de tôle avec laquelle on ouvrait un sillon d'environ 50 cm de large, profond de 4 ou 5, suivant l'épaisseur de la terre sèche. Le chènevis était semé à la main et recouvert avec la terre du sillon suivant.

Quand les conditions étaient normales, le chanvre levait en quelques jours et sa

croissance était si rapide qu'il devait étouffer toutes les mauvaises herbes. Dès le mois d'août il avait atteint sa taille définitive, il formait alors des champs réguliers de 2 ou 3 m de hauteur, s'abaissant doucement sur les bords.

A la Saint Barthélémy (24août), il devait être mûr. Quand il "fumait", que les pieds mâles (que d'ailleurs on appelait "fumelle") émettaient leur pollen et que les autres portaient des graines mûrissantes, la récolte pouvait commencer.

C'était alors une émulation comparable à celle qui, sur les champs s'empare des vigneronns au moment des vendanges. Toute la famille participait à la récolte, les enfants arrachaient les petits brins destinés à faire les liens, les hommes et les femmes habillés de vieux vêtements, car le chanvre tachait, rivalisaient d'ardeur. On l'arrachait à la main, à la brassée, et on en secouait la terre en frappant la racine sur son sabot, et on le mettait en gerbe, "en serrons", liés à trois ou quatre liens. Les années sèches où le chanvre était mieux enraciné, l'arrachage était pénible et les arracheurs avaient souvent les mains couvertes d'ampoules ou même ensanglantées. Mais l'ambiance restait gaie et il était de règle de railler celui qui se permettait une plainte.

Le chanvre était ensuite conduit à la Loire, à une "rouissure" (rouissoir). Dans une anse où le courant était moins fort, on construisait un barrage de pieux et de palissades faites de branches et de paille destiné à abriter les "mauches".

La "mauche" était un radeau carré de 3 m de côté, composé d'environ 200 serrons entrecroisés. Elle était recouverte de ruche ou de serpillières et lestée de sable pour en assurer l'immersion complète. Ce sable était soit prélevé sur les grèves, nombreuses alors, et amenés en bateau, soit tiré directement du fond du fleuve à l'aide de dragues à main appelés aussi "grand'bêches". Les mauches exigeaient une surveillance quotidienne et même bi-quotidienne quand les grandes marées inversaient le courant ou que les tempêtes risquaient de les renverser.

La densité du chanvre augmentant avec le rouissage, il fallait les délester souvent. Six ou sept jours plus tard il était suffisamment roui et on devait alors le retirer de l'eau.

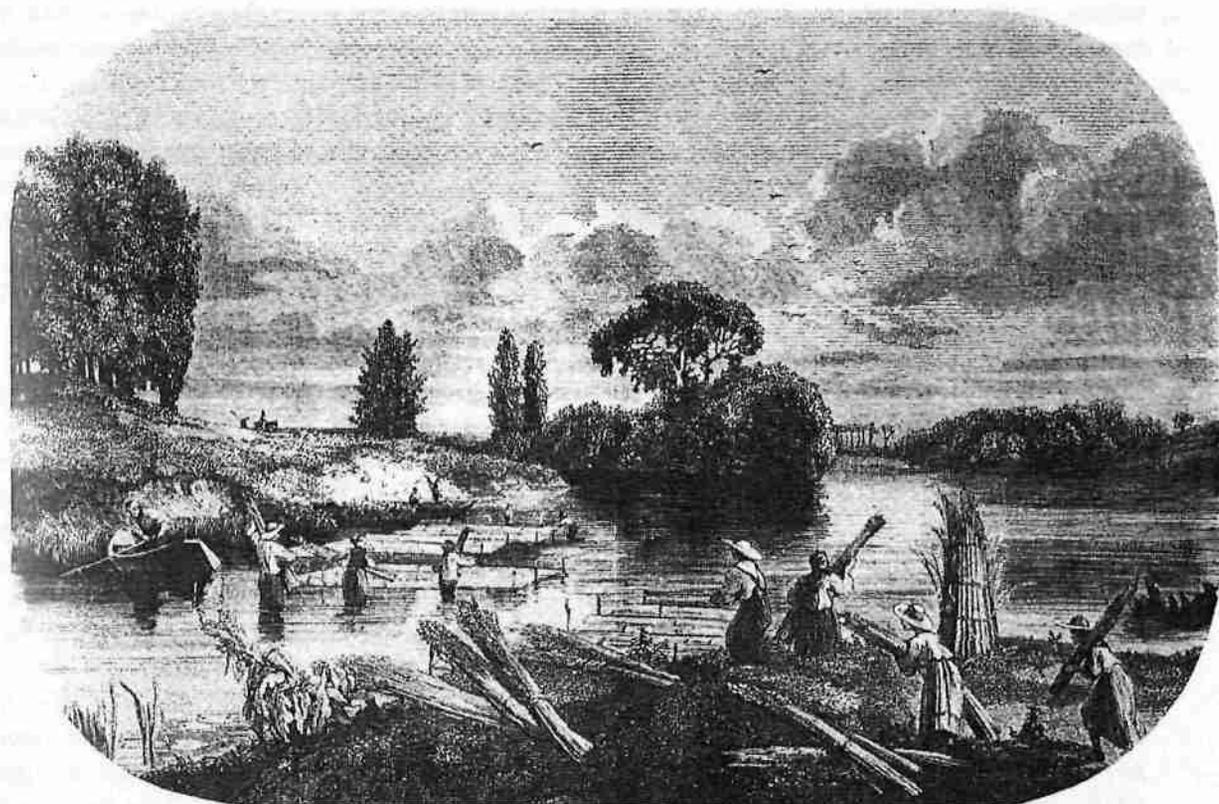
C'était une opération assez désagréable : le rouissage est, en somme, la putréfaction de la chlorophylle, et le chanvre roui dégage une odeur nauséabonde. Les serrons gorgés d'eau étaient lourds, les feuilles complètement décomposées collaient aux vêtements et, souvent, on devait se mettre dans l'eau jusqu'à mi-corps. Comme l'arrachage se prolongeait parfois jusqu'à la mi-octobre, le rouissage n'était terminé qu'à une époque où les gelées blanches fréquentes rendaient ces travaux pénibles. La rouissure, qui rassemblait les mauches de tout un quartier, formait une petite île flottante dont l'aspect intriguait les passants.

Le chanvre était ensuite transporté sur les prés où l'on l'étendait en couches minces. L'action alternée du soleil et de la rosée achevait de le décolorer. Par beau temps il séchait en quelques jours. Devenu très léger, il était mis en gros paquets et stocké dans les bâtiments fermés, souvent couverts en chaume (les loges), en attendant le broyage.

Une autre méthode de rouissage a été employée jusque vers 1870. A cette époque, des bateaux de construction rudimentaire, venant de la haute Loire, descendaient, chargés des produits de cette région : bois, charbon, qui étaient vendus sur leurs parcours. Ces gabares, appelées "sapines", ne faisaient qu'un voyage. Vides, elles étaient vendues sur place et les mariniers regagnaient à pied leur pays d'origine. Elles étaient le plus souvent démolies aussitôt et le bois utilisé pour des travaux grossiers, mais certains acheteurs les louaient avant aux producteurs de chanvre. Ceux-ci, au lieu de faire des barrages et des mauches, remplissaient de serrons de chanvre les sapines et les coulaient en les chargeant de pierres ou de sable. Cette pratique a subsisté tant qu'il y a eu des sapines.

Dès 1818, le Recueil des actes administratifs préconise une machine à rouir le chanvre qui aurait de grands avantages tant au point de vue du rendement que de la qualité et, surtout, permettrait d'éviter la pollution des cours d'eau (car on s'en préoccupait déjà).

Les progrès récents réalisés dans ce domaine concernent uniquement des procédés chimiques et non des machines. Il devait s'agir plutôt de machines à broyer le chanvre.



La rouissure

Quoi qu'il en soit, (et bien qu'on insiste longuement, 10 ans plus tard, sur une nouvelle machine à rouir encore plus perfectionnée), chez nous on broyait encore à la main il y a moins d'un siècle.

On se servait de broies (on disait brâes) de bois. C'était une sorte de mâchoire à 3 ou 4 lames longues de plus d'un mètre qu'on manoeuvrait d'une main, pendant que, de l'autre, on tenait la poignée de chanvre.

Au préalable, il avait été étuvé pour que la tige en soit brisante. Le four à pain, bien chauffé, était rempli de chanvre le soir ; cinq ou six heures après, c'est à dire vers deux heures du matin, on le retirait, poignée par poignée, avant qu'il ne refroidisse. On l'écrasait sur un billot avec

une "mailloche" (petit maillet de bois). C'était souvent des enfants qui étaient chargés de cette opération. Cette poignée passée dans la "brâe" qu'on ouvrait et refermait tout en faisant glisser le chanvre

dans toute sa longueur. Quant il était bien broyé on le faisait passer, à nouveau, dans la brâe à demi-fermée pour en arracher les dernières "guettes" (c'est ainsi que l'on appelait les chenevottes, le résidu du chanvre).

Il fallait se hâter car les dernières poignées moins chaudes se broyaient mal. Aussi, quand le four se vidait, la cadence se précipitait. Louis Joyer racontait que, dans sa jeunesse, on entendait, la nuit, le tac-tac des brâes qui s'accéléraient à l'approche du matin.

Ce claquement s'entendait de ferme en ferme et, le jour venu, on raillait ceux qui avaient fini les derniers, leur fournée.

Le chanvre était ensuite mis en grosses poignées, tordues, lissées et peignées comme un chignon, puis en grosses balles. Il était alors prêt pour la livraison.

On le voit, le travail était dur et sa nature même incitait à faire des journées longues, même à la saison où les jours sont courts.

Etait-il bien payé ? Comme pour l'osier, les inventaires du début du siècle ne font état que de lots entiers, estimés entre 300 et 400 F, ce qui prouve que cette culture avait, déjà, une réelle importance dans la vallée.

Il faut attendre 1845 pour trouver une estimation au poids. Le prix, peut-être sous-évalué, semble rémunérateur pour l'époque. Comme pour la plupart des produits agricoles, il était d'usage de livrer 104 unités pour 100 payées.

Voici les cours du chanvre aux 104 kgs

1845 - 60 F
 1850 - 92 F
 1852 - 64 F
 1860 - 80 F
 1871 - de 75 F à 110 F
 1875 - de 100 F à 112 F
 1879 - 89 F
 1889 - 120 F
 1896 - 60 F
 1910 - 70 F

Dans le dernier quart du siècle, le travail du chanvre s'était modernisé. La terre ne se labourait plus au pic ou à la bêche, mais à la charrue, à la herse et à la "traîne" (sorte de herse aux dents rapprochées et très inclinées qui servait à écraser les mottes).

On ne recouvrait plus le chènevis à la grande bêche mais à la rayonneuse, sorte de grande charrue en tôle qui ouvrait des sillons très larges et peu profonds.

Jusqu'à la crise de 1932, où la culture du chanvre a à peu près disparu, les opérations de récolte et de rouissage n'avaient pas progressé. On commençait tout juste avant la guerre de 1939, à le faucher, sur de petites surfaces.

Le plus grand progrès, dans la préparation du chanvre, est intervenu vers 1885 quand furent construites les premières machines à broyer, entraînées par des manèges à chevaux. Elles se composaient de trois ou quatre paires de rouleaux cannelés s'emboîtant deux à deux. Le chanvre, sortant de l'étuve, était engagé dans cet engrenage et en ressortait broyé ; il était ensuite passé sur un tambour de tôle tournant à grande vitesse (le lisseur) qui le débarrassait des dernières guettes.

L'étuve était une construction voûtée à un étage dont le plancher à claire-voie supportait le chanvre en tige. Une cokelle, pouvant contenir près d'un hectolitre de

coke, posée sur le sol, fournissait la chaleur nécessaire à l'étuvage.

Le broyage restait un travail assez dur et malsain en raison des poussières nocives du chanvre et des émanations de coke, mais il permettait de traiter en un jour ce qu'on n'aurait pu faire en une semaine.

Combiné avec les labours à cheval, le broyage mécanique permit aux chanvriers non de moins travailler, mais de produire davantage et de traverser plusieurs crises avant de disparaître.

Le marché local de la filasse subissait depuis longtemps les répercussions des échanges internationaux. Dès 1810, le lin, concurrencé par le coton dans les tissages du Choletais, connaissait un net déclin.

En 1845 s'ouvre à Angers, pour la première fois en France, une filature mécanique de chanvre. C'est Angers, également qui devient, en 1853, le siège d'un marché national de la filasse. A cette époque le chanvre prend la relève du lin dans les vallées de la Loire.

En 1875, pour les filatures Bessoneau d'Angers, le chanvre français est l'unique matière première. Elles paient le "poids" (6,625 kg) de 6 à 7 F, soit un franc environ le kilo.

En 1889, la maison Joubert-Bonnaire d'Angers, héritière des Manufactures royales du XVIII^{ème} siècle, ferme ses portes.

Quelques années plus tard, plusieurs entreprises rivales de moyenne importance fusionnent pour former la société anonyme des Filatures, Corderies et Tissages d'Angers et s'assurent, ainsi, le quasi-monopole du marché régional.

A partir de 1889, les chanvres italiens, russes et hongrois, ainsi que les textiles exotiques (chanvres des Indes et de Manille, jute sisal, etc...) entrent en franchise en France. C'est ainsi qu'en 1932 le chanvre français n'entre plus que pour un tiers dans les fabrications. De plus, pendant cette période (1889-1932), l'utilisation globale des textiles grossiers diminuait rapidement ; la marine à voile, principale acheteuse pour ses cordages et sa voilure, n'ayant cessé de décliner puis ayant complètement disparu.

La culture du chanvre pour la vente n'a guère duré qu'un siècle dans nos contrées. Elle a procuré, pendant de courtes périodes, une aisance très relative.

Au début, les méthodes primitives et les faibles surfaces disponibles ne



permettaient la production que de quantités trop faibles pour élever notablement le niveau de vie. Quand la productivité se fut améliorée et que la construction de la levée eut rendu disponibles de nouvelles terres, on pouvait, logiquement, espérer une vie plus facile. Mais la crise guettait les chanvriers et ils ne jouirent que quelques années de ces avantages.

Ils avaient placé leurs économies, souvent même s'étaient endettés, pour construire des "brayeuses" et acquérir de nouvelles terres.

Se basant sur les cours moyens des quinze dernières années, supérieurs à un franc le kilo, il leur avait paru raisonnable

d'assumer quelques risques. Or, des 1890 les prix tombèrent à 0,60 F et se maintinrent à ce niveau jusqu'à la veille de la première guerre mondiale, prix qui couvrait juste les frais de semence, de fermage, de fumure et de broyage mais ne laissaient qu'une rémunération dérisoire pour un travail aussi pénible.

Devant une telle situation les cultivateurs recherchèrent, une nouvelle fois, des cultures plus rémunératrices ... L'extension des cultures légumières, en particulier celle des petits pois, est née de cette crise et de celle que subissait, dans le même temps, la viticulture atteinte par le phylloxéra.

Note Les gravures relatives à la culture du chanvre sont tirées de "l'illustration, année 1848 à 1865"

Les armes de la ville de Rezé

par Jean Seutein

Après Ratiat, à l'époque gallo-romaine, notre ville est devenue Rezay au Moyen-Age.

Elle était en partie occupée par le domaine de la vicomté de Rezay, en "ramage" du comté de Nantes.

Sur un acte de donation conclu en avril 1260, entre l'abbaye de Buzay et le vicomte Sylvestre de Rezay, figure un sceau reproduisant les armes des sires de Rezay.

L'acte et le sceau en cire jaune (brisé) se trouvent aux Archives Départementales de Loire-Atlantique.

En 1638, Pierre Le Baud donne l'énoncé héraldique du blason de Rezay, énoncé conforme au sceau de 1620 *"Six pièces, losangé d'argent et de gueules, chaque losange d'argent chargé de quatre burelles d'azur"*.

Par la suite, et à tort, ce blason a quelquefois été mal représenté et ceci faute d'employer la couleur.

Le blason représenté au fronton de la mairie (Hôtel Grignon Dumoulin) et sur le vitrail de l'église Saint Pierre a pour énoncé héraldique :

" D'azur à la nef en construction posée sur une terrasse, au chef d'hermine " (dessin 1)

La forme : Ecu français moderne.

Ornement extérieur : La couronne murale crénelée surmonte l'écu.

Signes distinctifs d'une collectivité hérités de l'histoire, les blasons de nos communes sont déclinés sur les documents officiels et gravés dans la pierre des édifices publics.

Les armes sont adoptées par des délibérations municipales et ensuite par la commission d'héraldique urbaine.

Grâce à un code de hachures, on peut transcrire les couleurs à partir de la pierre. (dessin 2)

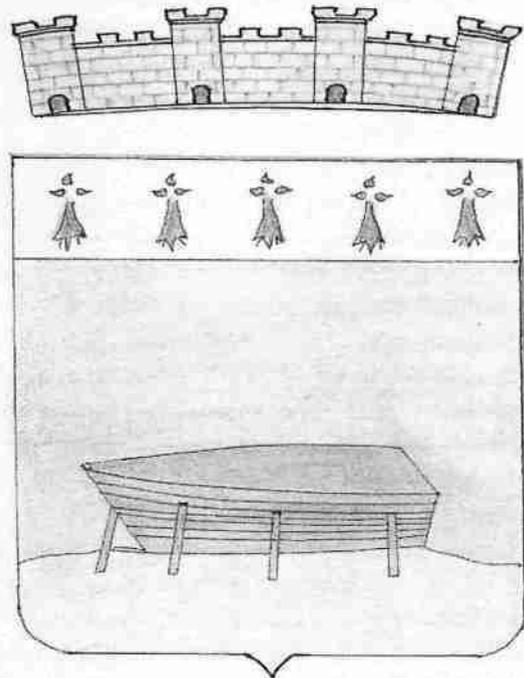
Les armoiries actuelles de la ville de Rezé

Le 12 juin 1969 monsieur Gilles de Maupécu fait savoir à la ville de Rezé que la

commission d'héraldique urbaine du département de Loire-Atlantique a été réorganisée sur de nouvelles bases par arrêté préfectoral du 30.01.69 et s'est donnée pour première tâche d'établir l'état exact des armoiries municipales.

Après délibération du conseil municipal du 30 janvier 1970, il est fait état d'un blason conçu par monsieur Grignon-Dumoulin qui est au fronton de la mairie de Rezé, Hôtel Grignon-Dumoulin, ce qui est une erreur (voir dessin 1).

Armoiries Hôtel Grignon-Dumoulin



J.Seutein 2007
(dessin 1)

Le blason conçu par monsieur Grignon-Dumoulin est *d'azur à la barque d'or voguant sur des ondes de sinople ayant sur son mât le drapeau tricolore avec en chef trois mouchetures d'hermine*.

Monsieur Plancher, maire, et monsieur Boutin proposent de retenir le blason se trouvant au fronton de la mairie.

Monsieur Conchaudron est d'un avis contraire. Il pense que ce problème doit être examiné à fond et que la commune devrait

choisir des armoiries en se basant sur son passé.

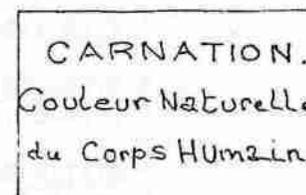
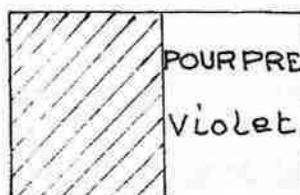
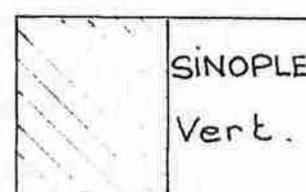
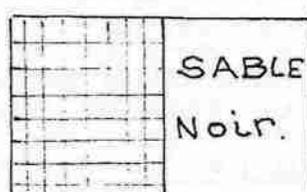
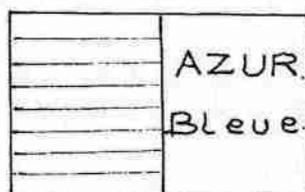
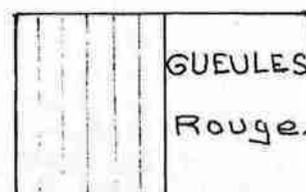
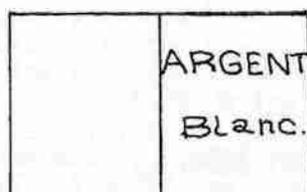
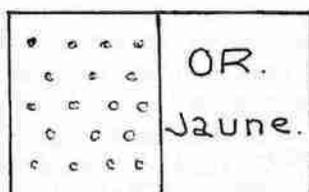
Comme la commission avait également demandé à monsieur Conchaudron de présenter un deuxième projet tenant compte de la vocation maritime de la ville de Rezé, les deux projets sont soumis à l'appréciation du conseil municipal.

Le projet de monsieur Conchaudron est adopté à la quasi unanimité (moins 2 voix).

Par contre l'armorial des communes de Loire-Atlantique de messieurs Froger et Préssensé donne comme concepteur monsieur Raffin adjoint en 1969.

Sources : archives de Rezé : 0.504w 1w12
DCM 1970 Armorial des communes de L.A.

HERALDIQUE: Code de Hachures.



Dessin 2

Le 13 Septembre 1947

NOTICE DOCUMENTAIRE SUR LES ORIGINES DES ARMOIRIES
DE LA VILLE DE REZE (RATIATUM)

Fournie par Mr G. DURIVAUT - Chef du Service Botanique
et ancien conservateur du Jardin des Plantes de la Ville de Nantes
Ingénieur I.H.V.

Les armoiries de la Ville de REZE qui figurent au fronton de l'Hotel de ville et sur le Monument aux Morts 1914/1918 de Saint PAUL sont tres fantaisistes tout en ayant un caractère maritime et breton très net. Elles ont du être établies par un maire car aucun souverain de les concéda. Elles ne figurent ni au d'Hoziere de Bretagne ni au nobilière de Bretagne de Pol Potier de Courcy. Là figurent les vraies et très anciennes armes exactes de REZE, car les petites villes toujours prirent les armes de leurs seigneurs : exemple : ANCEINIS (Armes des Barons d'Ancein CHATEAUBRIANT) (dernières en date, armes des CONDE qui en furent Seigneurs etc...)

A titre documentaire on trouvera plus loin le texte et le calque pris sur le nobilière de Bretagne. Ce document pourra toujours exister à l'avenir aux archives de la Mairie. Ces armoiries sont rigoureusement historiques et fort belles .

" de REZE (Ramage des Comtes de NANTES - Vicomte du dit lieu . Paroisse
" de ce nom - Seigneur de BRIORD - Paroisse de Port Saint Père).

" Blasonné : Losangé d'argent et de Sable (noir)

" Sceaux datant de 1260

" HOLLAND; témoin d'une fondation à Saint Florent en 1146.

" SYLVESTRE; devait être un chevalier à l'Ost du Duc en 1294 .

" JEAN ;Abbé de Villeneuve en 1366.

" SYLVESTRE épouse en 1383 CATHERINE CATUS dame de Saint FULGENT en
" Poitou .

" MARTIN son fils vend REZE en 1453 à GUILLAUME de Saint GILLES, et la
" postérité de MARTIN s'est fondue en 1520 (par une fille) dans
" CEASTEIGNER .

" De la maison de Saint GILLES, la Vicomté de REZE est passée par alliance
" aux TREVECAR, puis aux SUMALDEUC . Par ACQUET en 1580 aux CORNULIER
" puis aux BAHRIN (famille du Marquis de la Galissonniere, le fameux

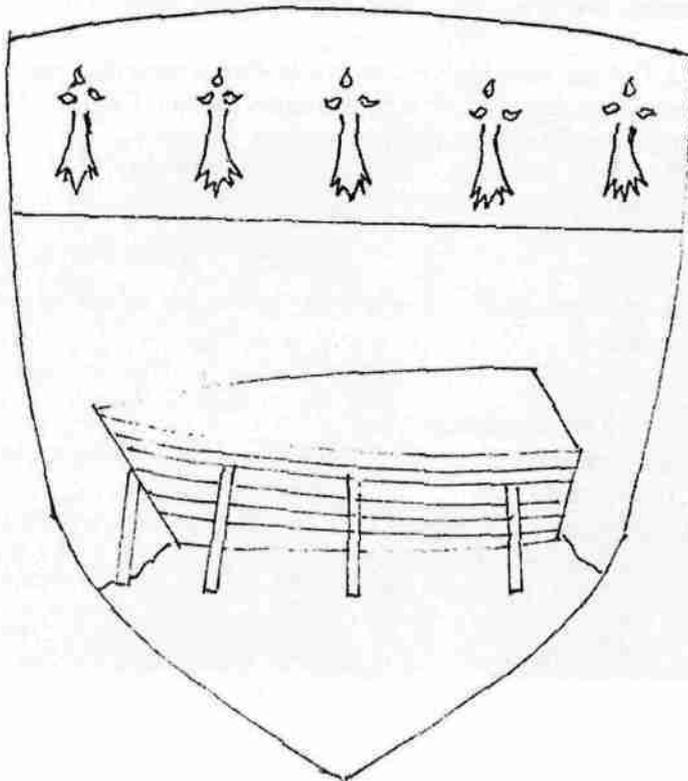
Lieutenant Général des Armées Navales qui battit l'amiral anglais BING aux Baléares) et a enfin été érigé en Comté en 1821 en faveur du Sieur de MONTI de REZE, dont les armes connues sont les plus récentes .



On peut faire pendre sur un écu style français ancien (car elles sont très anciennes) en contre plaqué, et les faire figurer avec cette notice dans la salle du Conseil Municipal.



Armoiries de Rezé Eglise Saint Pierre



J. Seutein 2007

1849 – Le partage du domaine des Monti de Rezé

par Michel Kervarec

En 1849, Joseph de Monti, qui fut maire de Rezé sous la Restauration, était âgé de 83 ans. Lui et son épouse, Louise de Charrette du Thiersant, de 20 ans sa cadette, pensaient qu'il était temps de régler leur succession « dans le but de prévenir les difficultés que pourrait faire naître entre leurs enfants le partage de leurs immeubles ».

A cette fin, ils rencontrèrent leur notaire, Maître Bougouin, de Nantes, lequel, pour les circonstances, se fit assister de deux témoins, Armand Perrin, avocat à Nantes, et François Sorin, arpenteur expert, demeurant au Chêne-Creux en Rezé.

Joseph de Monti et son épouse avaient huit enfants. Tous ne purent venir chez le notaire pour le partage mais ils se firent alors représenter.

Joseph de Monti, fils aîné, époux de Marie de Kerouellan, était là. Il disposait d'un mandat pour son frère Edouard, retenu en terre étrangère au service des Bourbons.

Alfred de Monti, époux de Anne-Marie Machereau de l'Etaudière, demeurant au château du Fief-Milon, commune du Boupère (Vendée) était présent, de même que Henri, le cadet, qui épousa Augustine Terrien de la Haye.

Alexandre de Monti, époux de Elisa Machereau de l'Etaudière, était également présent. Il disposait aussi d'un mandat de sa sœur Ernestine, épouse de Gustave de la Guerrande, demeurant au château de Néauvet, commune de Hénon, près de Moncontour, dans les Côtes-du-Nord.

L'autre sœur, Colette, était absente, mais elle était représentée par son époux, Jules Augier de Moussac, demeurant à Montmorillon dans la Haute-Vienne. Celui-ci disposait aussi d'un mandat pour représenter Alexis de Monti, retenu à l'extérieur.

Joseph, Edouard, Alexandre, Alexis et Henri de Monti étaient domiciliés au château de Rezé avec leurs parents.

Les biens à partager étaient importants, la famille ayant préservé son patrimoine pour l'essentiel. On comptait :

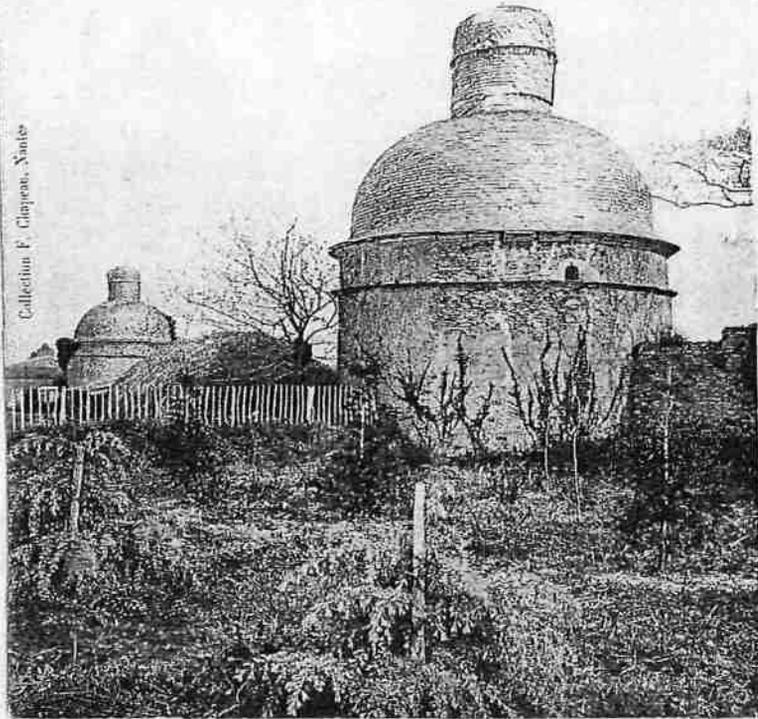
1° - Commune de Rezé et Bouguenais :

La terre de Rezé avec château, pourpris, métairies, terres, prés, pâtures, vignes, etc... soit 196 hectares 23 ares 26 centiares.

D'un revenu cadastral de 4885,76 francs, les impôts étant de 1854,25 francs.

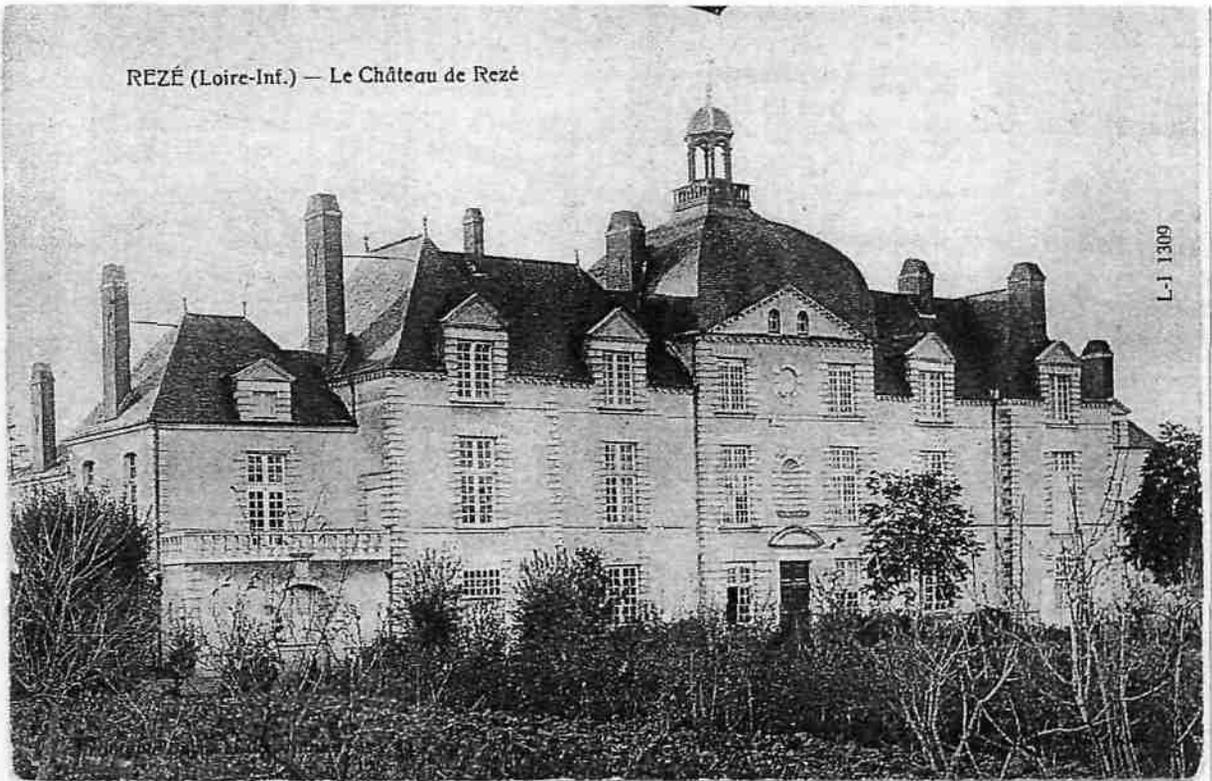
Le revenu réel brut était de 12827,30 francs.

13. Châteaux de la Loire-Inférieure
Les Fûtes du Château de Rezé C. L. G.

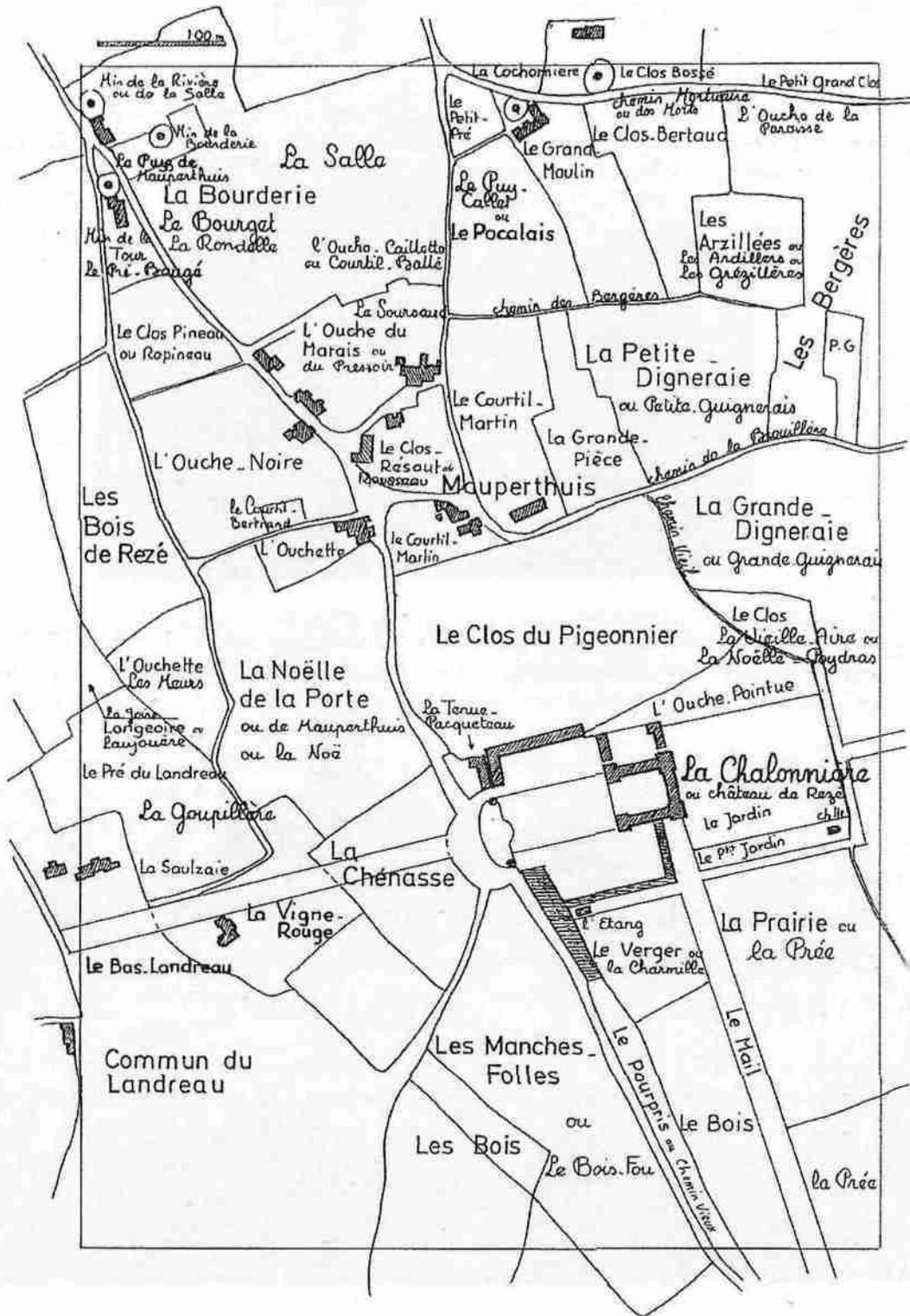


Collection F. Clappes, Nantes

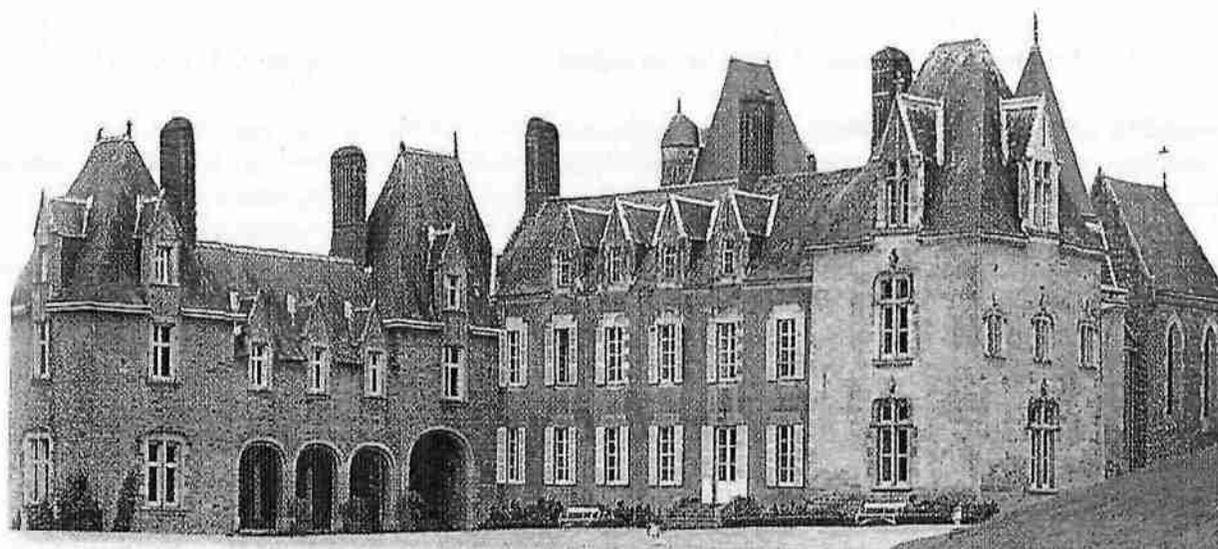
REZÉ (Loire-Inf.) — Le Château de Rezé



L-1 1309



Château de Rezé et ses abords début XIXème siècle



Vigneux : château de la Bretonnière

Source Le Patrimoine des Communes
de la Loire-Atlantique – Flohic Editions -

° - Commune de Vigneux

La terre de la Bretonnière, avec maison de maître, servitudes et dépendances, métairies, terres labourables, prés, pâtures, taillis et landes, soit 176 hectares 35 ares 18 centiares.

d'un revenu cadastral de 2543,02 francs, les impôts étant de 798,68 francs

Le revenu réel brut était de 4044,02 francs.

3° - Commune de Varades, Montrelais, Pannecé et Pouillé

La propriété de l'Arzilier avec château, servitudes et dépendances, métairies, maisons de fermiers, vignes, terres labourables et prairies

Soit 144 hectares 49 ares 10 centiares

d'un revenu cadastral de 5509,43 francs, dont 1046,42 francs pour Varades ; 4075,36 francs pour Montrelais ; 249,28 francs pour Pannecé ; 138,17 francs pour Pouillé.

Les impôts étaient, au total, de 882,83 francs répartis au prorata.

Le revenu réel brut était de 6408,06 francs.

4° - Commune de Châteauneuf, arrond. des Sables d'Olonne (Vendée)

La moitié indivise des Prés Papion, soit 4 hectares 86 ares 50 centiares

d'un revenu cadastral de 152,32 francs, les impôts étaient de 33,60 francs

Le revenu réel brut était de 255,41 francs

Le total du revenu des immeubles était donc de 23 595,19 francs

Lequel revenu, capitalisé au denier vingt, représentait une valeur de 470 703,80 francs.

A déduire de cette somme le montant de la donation par préciput et hors part, détaillé à suivre, évalué à 500 francs qui, capitalisé au denier vingt, représentait un capital de 10 000 francs.

Il restait donc, pour les immeubles, une valeur de 460 703,80 francs.

A ces rentes mobilières se rajoutaient les rentes foncières ci-dessous.

1° Une rente de 21 hectolitres de seigle, à percevoir sur les pièces du Buisson Rond et des Petites Filées en Pont-Saint-Martin, réduites au 5^{ème}, ce qui fait 15 hectolitres 80 litres qui, à raison de 10 francs par hectolitre, représente 158 francs.

2° Une rente de 28 couples de poulets, à un franc l'un, soit un total de 28 francs

3° Une rente de 4 hectolitres 30 litres d'avoine, à 7,25 francs l'hectolitre, soit 30,86 francs

4° Une rente de 13 kilogrammes de beurre à 1,25 francs l'un, soit 16,25 francs

5°	Une rente de 3 francs 95 centimes en argent	
6°	Sur le clos du Coudray en Bouguenais Une rente de 4 hectolitres 40 litres de blé-seigle évalué	42,40 francs
7°	Sur les Petites Mahaudières en Rezé Une rente de 45 litres de seigle à 10 centimes le litre	4,50 francs
8°	Sur le moulin de la Houssais à Rezé, tenu par François Allereau et les mineurs de Jean Prévert Une rente de 6 hectolitres de froment à l'échéance du 25 décembre de chaque année, à raison de 18 francs l'hectolitre, soit	108 francs
9°	Une rente due par les héritiers de M. Clavier sur le Génétais à Rezé soit 75 litres de seigle à raison de 10 francs l'hectolitre, soit	7,50 francs
10°	Sur le Clos Tellier en Bouguenais Une rente de 65 litres de seigle à 10 francs l'hectolitre, soit	6,50 francs
11°	Sur le même Clos Tellier en Bouguenais Une rente de 56 litres de seigle à raison de 10 francs l'hectolitre, soit	10,20 francs
12°	Sur la pièce du Bois Chabot en Bouguenais Une rente foncière due par M. Genevois le 1 ^{er} novembre de chaque année	19,61 francs
13°	Sur une maison située à Frossay, arrond. de Paimboeuf Une rente foncière payable en mai	23,60 francs
	Total des rentes foncières : 438,95 francs qui, capitalisées au denier 25, donnaient	72 187,55 francs

Dont le huitième pour chaque héritier soit 59 023,44 francs

Passif à déduire « dues par monsieur le comte et madame la comtesse de Rezé que les donataires
seraient obligées solidairement de rembourser chacun par huitième. »

1°)	Sommes dues à Alfred de Monti avec les intérêts	9 377,78 francs
2°)	Sommes dues à Colette de Moussac avec les intérêts	2 000 francs
3°)	Sommes dues à Alexandre de Monti avec les intérêts	1 250,00 francs
4°)	Sommes dues à Ernestine de la Guerrande avec les intérêts	2 900 francs
5°)	Sommes dues à Maître Petit des Rochettes, notaire à Nantes	30 917,47 francs
6°)	Sommes dues à Maître Bougouin, notaire à Nantes	8 366,67 francs
7°)	Sommes dues à Maître de la Pinière, notaire à Nantes	9 262,50 francs

Total général des dettes 64 074,42 francs

Il est précisé, à ce propos :

« Lors du mariage de quatre de leurs enfants, M. Alfred, M. Alexandre de Rezé et Mesdames de Moussac et de la Guerrande, monsieur le comte et madame la comtesse de Rezé remirent à chacun d'eux, à titre de don manuel, une somme de six mille francs, dont ils doivent le rapport, soit ensemble vingt quatre mille francs.

Pour laquelle ils seraient chargés de payer une somme égale pour les dettes.

Par conséquent, défalcation faite de cette somme, il ne restera plus à la charge de la masse des héritiers que quarante mille soixante quatorze francs quarante deux centimes.

Il en résulte que Joseph, Edouard, Alexis et Henri de Monti participeront aux dettes chacun pour 5009,30 francs ; Alfred, Alexandre, Colette et Ernestine pour 11009,30 francs chacun. »

Il y avait parmi les enfants, une hiérarchie de fait. Selon la coutume nobiliaire, Joseph, l'aîné, aurait dû hériter du château dont la famille porte le nom, mais sans que nous puissions savoir exactement de quoi il retournait, ce fils causait beaucoup de soucis à ses parents et n'était pas en mesure d'assumer ses obligations.

Joseph mourut sans postérité en 1852, deux ans après son père, à l'âge de 47 ans. Sa mère lui survécut de huit ans.

La hiérarchie de fait mettait Edouard en premier et Alexandre en second.

La donation par préciput et hors part que nous avons mentionnée plus haut entérinait la prépondérance de Edouard. On lit :

« Monsieur le comte et Madame la comtesse de Rezé, après s'être entendus avec tous leurs enfants, et d'un commun accord, désirant que le château de Rezé, ses servitudes et pourpris ne soient pas vendus et restent la propriété d'un de leurs enfants mâles et au refus de Monsieur Joseph de Rezé, font donation par préciput et hors part, à Monsieur Isidore Marie Edouard de Monti de Rezé, ce qui est accepté pour lui avec reconnaissance par son mandataire de la nue propriété du dit château de Rezé, ses servitudes et pourpris pour y réunir l'usufruit au décès du dernier mourant des donataires et sous les conditions exprimées ci-après. »

Suivaient les dites conditions. Le neuvième lot, hors partage, comprenait le château de Rezé, maison, écuries, granges, pressoirs, magasin, hangar, chapelle, boulangerie, étang et douves, cours, jardins, l'avenue principale, le bois du château avec son allée, la charmille, le pavillon et le pré du Pourpris, soit 7 hectares 92 ares 30 centiares.

Il restait huit lots à partager. Parents et enfants allaient se mettre d'accord pour attribuer d'office le sixième lot à Edouard. Il comprenait :

1°) Le pré du Pigeonnier	pré	54 ares 60 c
2°) Le clos du Pigeonnier	vigne	3 ha 58 ares 70 c
3°) Le clos de la Guigneraie	vigne	5 ha 42 ares 40 c
4°) Le clos de la Grande-Marrière	vigne	6 ha 27 ares 30 c
5°) La Saulsaie Buchet (en partie)	terre	2 ares 30 c
6°) La Prée	vigne franche	1 ha 46 ares 45 c
7°) La Prée	terre	4 ha 44 ares 45 c
8°) La pièce des Manches Folles	terre	2 ha 65 ares 30 c
9°) La pièce des Manches Folles	pré	27 ares 10 c
10°) La pièce des Bois	terre	1 ha 7 ares 40 c
11°) La pièce des Bois	terre	1 ha 20 ares
12°) La pièce des Bois	mare	7 ares 40 c
13°) La pièce des Bois	pâturage	18 ares 80 c
14°) La pièce du Landreau	lande	1 ha 59 ares 80 c
15°) La Vigne Rouge	vigne	76 ares 60 c
16°) La Pièce de Terre	jardin	58 ares 50 c
17°) L'Ouche du Pré	terre	1 ha 15 ares 80 c
18°) Le Pâtis du Bois	terre	2 ha 55 ares 80 c
19°) Partie est de l'avenue du Landreau	voie	54 ares 90 c
20°) La pièce de la Chénasse	terre	34 ares 90 c

21°) Le pré du Landreau	pré	1 ha 43 ares 40 c
22°) Le clos de la Noëlle de la Porte	vigne	2 ha 80 ares 70 c
23°) La pièce de la Saulsaie	terre	22 ares 70 c
24°) L'Ouchette	pré	22 ares 90 c
25°) Le haut ouest de l'avenue du Landreau	voie	13 ares 50 c
26°) La Vigne Rouge	terre et verger	18 ares 2 c
27°) La Vigne Rouge	jardin	30 ares 90 c
28°) Le Bas Landreau	maison	2 ares 20 c
29°) Le Bas Landreau	pâture	13 ares
30°) Le Mocquechien	terre et vigne	6 ares 70 c
31°) Au bout de la Cour	pâture	7 ares 50 c
32°) Au bout de la Cour	pâture	4 ares 20 c
33°) Près de la Porte	maison du fermier	91 m ²
34°) Près de la Porte	maison et écurie	1 are 75 c
35°) Joignant le chemin de Rezé	pâture	1 are 30 c
36°) Entre le chemin vicinal et celui de la Casse		1 are

Total du 6^{ème} lot 40 ha 49 ares 2 cent.

Ainsi Edouard de Monti se trouvait hériter de 48 hectares d'un seul tenant avec le château de Rezé en son centre. Par la suite, il allait acquérir quelques petites parcelles enclavées dans la Guigneraie ou la Marière rachetée à des tiers.

Il est indiqué que, outre le château de Rezé, le comte et la comtesse de Rezé se réservaient l'usufruit de la Bretonnière en Vigneux jusqu'au dernier survivant.

Ce dernier domaine allait échapper lui aussi au tirage au sort. On lit :

« D'un commun accord la terre de la Bretonnière, formant le huitième lot, a été attribuée à Monsieur Louis Alexandre Marie de Monti de Rezé. »

Les six autres lots furent effectivement tirés au sort avec six billets mis dans un chapeau et secoués. A Colette échet le premier lot où était la borderie de la Petite Lande; Alfred, le domaine de la Trocardière, partie du septième lot, etc...

La terre de Rezé faisait un peu plus de 196 hectares. Edouard héritant de 48 hectares, cela signifie que 148 hectares furent partagés entre ses frères et sœurs, mais nous ignorons le détail.

Il en fut certainement de même à la Bretonnière ou Alexandre dut également céder une part conséquente des terres.

Pour Rezé, une clause stipulait que la terre étant divisée en plusieurs lots, les donataires dans le lot desquels se trouverait des vignes auraient le droit de faire les vendanges dans un des pressoirs du château et d'utiliser un cellier. Toutefois, ils ne pourront laisser leur vin dans celui-ci d'une récolte à l'autre. Les réparations de ce pressoir et ce cellier seraient supportées par les utilisateurs. Ces droits ne seraient pas transmissibles en cas de vente à des tiers.

Une rente viagère fut accordée aux parents. On lit :

« Comme conditions des présentes, les donataires s'obligent solidairement entre eux à servir aux donateurs la rente annuelle et viagère de deux mille quatre cent francs, soit trois cent francs pour chacun des enfants sans réduction au décès du premier mourant des donateurs leurs père et mère. »

Cette rente sera payable au domicile des donateurs ; les paiements auront lieu en espèces métalliques d'or ou d'argent et non autrement. »

Joseph de Monti, le père mourut l'année suivante, sa veuve lui survécut dix ans.

Un retour à l'école

Par Michel Kervarec

Du 5 septembre au 27 octobre 2007, s'est tenue une exposition sur le thème *Ecoles d'aujourd'hui et d'hier* à la Maison des projets (Espace Diderot).

S'il est une expérience que nous avons tous eue, c'est bien celle de l'école, le primaire pour tout le monde assurément, car il n'est pas si loin où, passé le certificat d'études, les jeunes gagnaient le monde du travail, pour la plus grande partie.

L'exposition s'est efforcée de présenter cette école d'hier, mais elle est loin d'avoir épuisé le sujet et bien des souvenirs, bien des traces restent chez les uns et les autres qui méritent de refaire surface.

Toutes les écoles se ressemblaient mais, en même temps, elles avaient toutes leurs particularités. Alors, si vous avez des histoires en rapport, si vous avez des photographies, quel que soit l'établissement rezéen que vous avez fréquenté, notre association est intéressée.

Notre amie Madeleine Hazo qui a fréquenté l'école du bourg de Rezé, a rédigé un article pour le bulletin des Amis de Rezé. Ce qu'elle dit me rappelle bien des souvenirs mais, en même temps, je note ici et là quelques différences. Il est vrai que j'étais chez les garçons et que nous ne sautions pas à la corde, ni ne faisions de rondes.

L'école était bien différente de celle d'aujourd'hui, entre autres en matière de discipline, ce qu'indique Madeleine Hazo. Je suis allé – passé la maternelle – à l'école publique de Vertou de 1945 à 1951 et je me souviens d'une punition collective que nous avons dû assumer en CE 2, parce que nul n'avait pu réciter la leçon d'histoire, celle-ci devant être apprise le soir, à la maison.

Alors, nous avons dû aller l'apprendre à genoux sur le sol gravillonneux de la cour. Comme nous portions tous des culottes courtes, la punition était d'autant plus rude.

Comme nous sortions de la guerre, nous ne vivions pas bien, mais nous avions une haute considération pour l'école qui nous aiderait, pensions nous, à sortir de là. Le même maître, qui nous avait si sévèrement puni, avait aussi mis en place une bibliothèque qui fut pour moi un trésor. Alors la punition passait au second plan.

En 1951, nous ne fûmes que deux de ma classe à entrer en 6^{ème}. Ce fut au lycée Clémenceau. Il n'y avait pas alors de séparation collège-lycée et, dans l'enseignement public, pour le secondaire et pour les garçons, les seuls établissements étaient le lycée Clémenceau et son annexe dite Jules Verne, ainsi que le collège moderne de la rue de Bel-Air. Il me semble que le lycée de Chantenay s'est ouvert un peu plus tard.

Les filles allaient au lycée Guist'hau ou au collège moderne de la place de la République (les collèges modernes étaient municipaux). Je ne sais pas si le lycée de filles, dit de Talence, était alors ouvert, mais on n'en parlait pas.

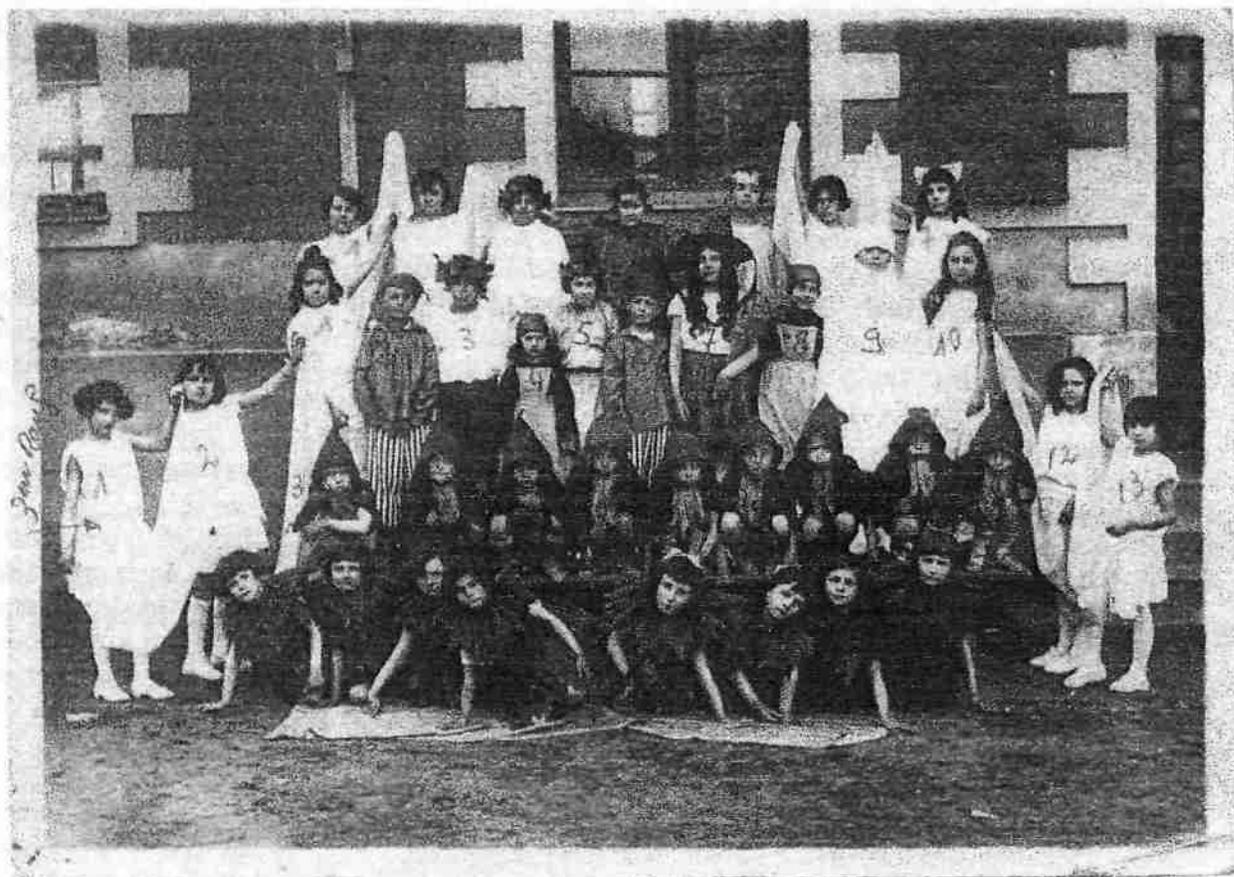
Les établissements ne concernaient que bien peu de jeunes. On y était reçu sur examen. L'enseignement secondaire était une lourde charge pour les parents. Les conditions économiques étaient telles qu'ils avaient besoin que leurs enfants gagnent leur vie le plus tôt possible.

L'article de Madeleine Hazo me fait penser à tout cela. Alors, quand vous l'aurez lu, songez à nous faire partager vos souvenirs.

Nous joignons quelques photos recueillies dont deux par leur date, ont un intérêt exceptionnel. Nous les devons à notre amie Gisèle Le Coq, née Ploquin, qui les tient de sa mère (une des élèves de ces années 1916-1918). Sûrement que plusieurs de ces gamines de l'époque sont devenues orphelines du fait de la guerre.

Notre amie madame Vannier nous a également remis une photo de 1927 (elle est en haut, au milieu). En fin, Madeleine Hazo et Nelly Morvan, institutrices en retraite, nous ont fourni diverses photos d'après guerre dont celles que nous reproduisons.

Alors à vos souvenirs et vos photographies d'école.



Ecole de Rezé-bourg 1927

Institutrice Mme Vittel
Mme Vannier en haut au milieu en sombre



Ecole communale de jeunes filles Rezé-bourg 1916-1917



Ecole communale de jeunes filles Rezé-bourg 1917-1918

Ecole de filles Rezé-bourg Souvenirs années 1949-1955

Par Madeleine Hazo

Cadre et décor Bâtiments et mobiliers

Avant 1950, il y eut à l'école de filles, un embryon d'école maternelle en contrebas du cours préparatoire, dans une petite salle qui donnait sur un bac à sable au milieu de la cour, mais la véritable maternelle fut bientôt installée à part dans des locaux de bois tout neufs et dans un espace particulier compris entre l'école de garçons et une belle villa bourgeoise (à l'emplacement des annexes de de l'actuel Hôtel de Ville).

La "petite école" était le domaine de la jeune madame Fraïchet qui savait bien mener son petit monde.

En grandissant, pour aller à la "grande école", il fallait descendre jusqu'à la rue Georges Grille et une fois franchies les quelques marches de l'entrée, on accédait à la grande cour fermée côté rue par un corps de bâtiment datant de Jules Ferry. Il abritait les deux cours élémentaires (assurés par madame Dameron) et les deux cours moyens (mesdames Chevrolier et Pêchereau).

A l'extrémité sud et jouxtant le terrain de la Cure, des constructions plus récentes avaient été ajoutées pour le cours préparatoire (madame Boyer) et la classe de certificat d'études (la directrice madame Plancher).

L'intérieur était austère : hautes salles de classe aux murs peints en gris, avec les cartes de géographie Vidal-Lablache et quelques illustrations de fables de La Fontaine pour toute décoration.

Elles étaient encore meublées de longs pupitres derrière lesquels il fallait prendre place à 3 ou 4 sur le même banc.

Quand, en 1952, arrivèrent des pupitres à deux places en bois verni, tubulures et contreplaqué, ce fut vraiment la modernité. Nous avions toutes envie des "petites tables", mais il n'y en eut pas pour toutes les classes !

Le samedi après-midi, il y avait un moment consacré à l'entretien. Il s'agissait d'effacer à l'eau de javel ou de gratter au papier de verre, les constellations de taches tout autour des encriers avant de passer la cire et de faire reluire au chiffon de laine. C'était éblouissant, mais pas pour longtemps !

L'accident majeur restait la bascule de l'encrier, entraînant de longues dégoulinades violettes sur les mains ou le cahier (catastrophe de la journée).

Il n'y avait pas d'autre chauffage que le poêle Godin flanqué de son seau à charbon.

Outre les boulets, il était alimenté par les pages arrachées et les vieux cahiers (une fois signés des parents) ainsi recyclés.

Vie scolaire pratique

L'arrivée dans la grande école nécessitait le port du cartable signalant le passage aux choses sérieuses. En vieux cuir usé par les aînés (parfois même les parents) ou bien en carton bouilli pour les plus modestes, il contenait les fournitures scolaires solennellement distribuées à la rentrée.

Tout d'abord, la basique ardoise et son crayon bagué. Ensuite, le porte-plume et sa raide plume sergent-major. On nous donnait également une règle, un double décimètre, un crayon pour le dessin et une petite gomme.

On complétait avec le taille-crayon qui venait de faire son apparition. On rangeait le tout dans un plumier en bois ou une trousse en cuir à compartiments (ce qui était plus chic !)

Les crayons de couleur restaient à la charge des familles. C'était un cadeau tout désigné pour Noël !

Il fallait prendre soin des livres qu'on nous confiait (et certains avaient déjà bien vécu!) et les recouvrir de papier bleu foncé.

Les protège-cahiers publicitaires mettaient un peu de fantaisie avec les réclames de l'époque : la Quintonine, la pile Wonder, les pastilles Pulmoll ... (les protège-cahiers en nylon marqueront le début d'une nouvelle ère).

Deux cahiers rythmaient l'année scolaire : le cahier du jour et le cahier de compositions.

Les "compositions" déterminaient le classement qui lui-même impliquait une place matérielle dans la classe, du premier au dernier rang.

L'enjeu était de "grimper" et non de "débouler".

Les récompenses étaient encore matérialisées dans les petites classes par des bons points. Au bout de 15, on avait droit à une "image", un luxe à l'époque. En cas de faute, il fallait "rendre" un bon point, et pour quelque chose de grave, tous les bons points (la honte !).

Punitions, vertes semonces et plus encore (qui n'a été cloué(e) un jour au pilori devant le tableau noir ?) il y avait des choses dures à vivre au quotidien mais c'était la vie de classe et nul(l)e n'aurait songé à s'en plaindre.

La répression était partout à l'époque, autant dans les familles que dans les institutions. On était encore loin de la "crise des autorités" survenue par la suite.

A quoi il fallait ajouter l'indispensable petite éponge imbibée dans sa boîte, faute de quoi, et dans l'urgence, il fallait cracher en essuyant le tout d'un revers de manche.

Jeux et vie sociale

La récréation (sonnée par une grosse cloche actionnée à la main par "une grande" du Certificat) coupait la matinée et l'après-midi.

On se répandait dans les 3 cours, la plus ancienne avec un parterre circulaire (l'ancien bac à sable) entouré d'arbres, avait été agrandie dans sa partie supérieure à droite et à gauche.

Il y avait selon les saisons, des jeux bien définis : corde à sauter, ballon et petites balles en mousse de caoutchouc. On prêtait en jouant à tour de rôle mais le "tour" était parfois contesté.

Les rondes offraient en principe, une place à toutes, dans un moment pacifique au rythme de chansons devenues rituelles :

"Le fermier dans son champ... Ohé... Ohé ... "

"Entre les deux, mon cœur balance ..."

Au cœur de la ronde et menant la danse, c'était un peu toujours les mêmes. On ne disait pas "leader" à l'époque, mais "commandeuse". Celle-ci qui avait toujours sa petite cour, avait aussi le pouvoir d'exclure brutalement et sans raison.

Apprentissage de l'arbitraire... et de la loi du plus fort.

Néanmoins la vie restait simple. Question apparence, il n'était pas question de "look" ni de "marques".

La blouse s'imposait pour tout le monde (y compris les maîtresses). Uniformément grise pour les garçons, souvent à carreaux pastel pour les filles. Parfois confectionnées par les mères au foyer, elle recouvrait tout, en servant de cache-misère, et, pour les trois-quarts, nous étions toutes à la même enseigne, dans l'utilitaire et l'économie. Il fallait user les vêtements jusqu'au bout (robes souvent rallongées avec des bandes ou des rangs de tricot !)

Les galoches avaient quand même fait place aux bottes de caoutchouc et aux bottillons à semelle crêpe, mais il y avait encore des sabots à bride et il n'était pas rare de venir en chaussons.

Les grandes chaussettes grises ou beiges ne flattaient pas les mollets. Les cheveux étaient coupés à la Jeanne d'Arc.

Les élégances, l'originalité n'étaient pas de mise.



Ecole maternelle bourg de Rezé (communale) - Classe de Mme Frechet 1949



Ecole communale de jeunes filles bourg de Rezé CM2 – classe de Mme Hazo

Distractions

Fêtes et moments privilégiés

Tous les quinze jours, le samedi après-midi, on nous emmenait, moyennant 10 cent. A la séance de cinéma éducative qui se tenait à l'école de garçons. Deux par deux, nous arrivons en un long ruban qui traversait la cour de récréation où ça se bagarrait dans tous les coins – ce qui nous confortait dans l'idée qu'ils étaient vraiment une espèce infréquentable ("toujours en trains de se battre").

La mixité n'était pas encore à l'ordre du jour...

Mais le cinéma fédérait tout le monde. Même sous la forme documentaire en gris "pluvieux" (x fois la Loire, de sa source à son embouchure) il nous captivait. La télé n'existait pas encore et le vrai cinéma était rare.

Avec le dessin animé qui clôturait la séance, c'était le délire !

Quelques petits spectacles venaient par ailleurs égayer la monotonie : marionnettes, séance de prestidigitation se terminant par un morceau de scie musicale qui nous laissaient enchantés.

Mais la fête la plus mémorable restait Noël, moment de grâce dans la dureté de l'hiver et de la vie scolaire.

Un spectacle et des cadeaux rien que pour nous !

Tous et toutes ravi(e)s par des prestations pourtant bien modestes mais transfigurées par la magie du jour et de la scène : chants mimés par les petites classes, avec parfois un ou deux ballets sous la direction de notre artiste locale, Maud Lister (qui contribuait également à la renommée de la Revue annuelle ou des opérettes : "Pas sur la bouche", "le Comte Obligado"...mais c'est une autre histoire).

L'après-midi se terminait par la distribution de cadeaux. A la file, nous recevions une orange, un paquet de bonbons acidulés, un sucre d'orge et un petit sabot en chocolat. Un vrai trésor à rapporter à la maison.

Instants magiques où l'Ecole se faisait d'un seul coup bonne Fée indulgente avant de céder la place aux petites vacances.

Bonheur aussi de ces fins d'année tout embaumées de tilleul dans la paix générale d'une longue et dernière récréation prélude au bel été à venir....

LES LOGEMENTS OUVRIERS A REZE DANS L'ENTRE DEUX GUERRES

Par Yann Vince

L'histoire du logement social à Rezé démarre relativement tardivement. En France, c'est l'épidémie de choléra de 1832 (18 000 morts) qui met en cause les conditions déplorables de logement, aggravée par la misère et le chômage. Sous le Second Empire, le maire de Rezé, Philémon Chenantais, indique qu'un tiers de la population rezéenne vit misérablement. En réaction à cette situation, commune à la plupart des banlieues de grandes villes, et après les grands travaux de Haussmann à Paris, se développe en France un courant hygiéniste réunissant des protestants, des catholiques sociaux et des conservateurs moralisateurs. Leur paternalisme rejoint la préoccupation du patronat de l'époque qui souhaite installer le logement de ses ouvriers à proximité des usines et des fabriques que la révolution industrielle fait sortir de terre. Dans un siècle qui a connu les révoltes de 1830, 1848 et la Commune de Paris en 1871, la bourgeoisie voit dans le logement des classes pauvres (notamment sous forme de maison individuelle en propriété) un moyen de les détourner des luttes révolutionnaires. Ces défenseurs ne se cachent pas de leur intention pour autant, puisque comme l'explique l'un des fondateurs des HBM, Jules Siegfried, le projet de cité ouvrière est d'abord un projet de régulation sociale par l'amélioration des conditions de vie : *« voulons-nous faire des gens heureux et de vrais conservateurs, voulons-nous augmenter les garanties d'ordre, de moralité, de modération politique et sociale ? Créons des cités ouvrières »*.

C'est cet entrepreneur et homme politique français, maire du Havre aux débuts de la IIIe République et plusieurs fois ministre qui fit voter, le 30 novembre 1894 la loi portant son nom (loi Siegfried) créant les sociétés anonymes d'Habitations à Bon Marché (HBM). Ces sociétés sont encouragées par des exemptions d'impôts et l'ouverture de sources de crédit : établissements charitables, Caisse des dépôts, Caisse d'Epargne (1895). De fait peu de sociétés sont constituées avant la

grande guerre de 1914-1918, principalement d'ailleurs pour les ouvriers logés par leurs patrons. Il faut de fait attendre 1912 et la loi Bonnevey autorisant la création par les collectivités locales d'offices d'HBM. C'est ainsi qu'à Nantes, sous le mandat municipal de Paul Bellamy, est créé en 1913 l'un des premiers offices publics d'HBM (l'ancêtre de l'actuel « Nantes Habitat »). Ces premières réalisations se feront au Grand Blottereau, puis entre les deux guerres, ce seront les cités jardins de la Morrhonière, du Bois de Hercé et du Verger.

Aux lendemains de la « grande saignée » de 1914-1918, la crise du logement est encore plus vive. De nombreux ouvriers rezéens, travaillant aux chantiers de construction navale, dans l'industrie métallurgique nantaise, les cheminots, s'entassent dans des logements le plus souvent insalubres, à Pont-Rousseau et à Trentemoult en particulier. Le développement industriel et portuaire de Nantes a pour corollaire un accroissement de population très sensible dans les communes alentours, proches du monde rural d'où cette population vient majoritairement. C'est l'époque d'une importante migration bretonne et vendéenne vers Rezé. C'est ainsi que la municipalité rezéenne dirigée par son maire, Jean-Baptiste Vigier, s'engage dans la réalisation des premiers lotissements ouvriers, dont la construction est confiée à des entrepreneurs locaux. Les premiers d'entre eux à voir le jour en 1926, sont ceux du **Pront**, rue Charles Riom, des **Mahaudières** (du 29 au 37 de l'actuelle rue Curie, du 10 au 16 de l'actuelle rue du lieutenant de Monti et l'actuelle avenue Henri Adam) et enfin celui de **Bellevue**, actuelles rues Emile Lozon, Théodore Patry (du 19 au 25), Emile Redor et 60 à 82 rue de l'Industrie (actuelle rue J.B. Vigier).



Rue Mazureau



Rue Victor Hugo



Rue G. Boutin

En 1927, suivront les lotissements de la **Grand'haie** (48 bis à 60 de l'actuelle rue Leclerc, 1 à 5 rue des Champs Renaudins et 1 à 21 de l'actuelle rue Augustin Mouillé), des **Treilles** (rue des Treilles, 2 à 30 de l'actuelle rue Georges Boutin, 2 à 6 de l'actuelle rue Jean Louis, 10 à 38 de l'actuelle rue Saint Lupien) et du **Chêne Gala** : actuelles rues Maurice Lagathu (du 31 au 37), Mazureau (du 3 au 17), Boujeau et impasse Mazureau (du 3 au 25). Ces petites maisons « modernes » sont construites en groupe de même forme architecturale, selon les principes hygiénistes d'alors : ouvertures plus grandes pour faire pénétrer le soleil, petits jardins attenants....

En 1928, la situation de crise du logement au plan national est encore particulièrement aiguë. Les lotisseurs avaient promis monts et merveilles pour attirer les acheteurs, sans pour autant remplir leurs obligations, en particulier de présenter un plan de raccordement de la voirie. Cette situation nécessite une nouvelle aide de l'Etat en faveur du logement social. En mars est adoptée une première loi, la loi Sarraut, visant à résoudre la crise des « mal lotis » en mettant en œuvre un certain nombre de solutions techniques : intervention financière de l'Etat, associations syndicales obligatoires des propriétaires de lots pour prélever les taxes et surveiller les travaux, gestion départementale par des caisses de prêts installées par les conseils généraux. Mais cette loi est insuffisante, puisqu'elle ne règle pas la question de la construction en nombre de logements. En juillet, c'est à l'initiative du ministre du Travail et de la Prévoyance sociale du gouvernement Poincaré, Louis Loucheur, qu'est adoptée une loi dont l'objet principal est l'engagement par l'Etat pour une durée de cinq ans, d'un programme de financement permettant la réalisation de 200 000 habitations à bon marché et 60 000 à loyer moyen.

Mais la crise économique dont les effets se font sentir en France à partir de 1931-1932, éclate et entraîne l'arrêt de la construction et la non

reconduction de la loi Loucheur. En mai 1929, arrive à Rezé une nouvelle municipalité dirigée par les radicaux et les socialistes. Le maire, Charles Rivière, fait de l'accélération du programme de logements une de ses priorités. 26 lotissements verront le jour en six années, durant son mandat ! Il sera aidé en cela par un homme, Julien Marchais, son adjoint, conseiller d'arrondissement à partir de 1930, lui même entrepreneur de maçonnerie. Avec d'autres entrepreneurs, Julien Marchais et son frère Jean-Baptiste (lui-même élu rezéen après la seconde guerre mondiale), adhèrent à un groupe, « *la Maison pour Tous* », dont le concept était le suivant : des petites maisons individuelles à surface carrée, divisées en quatre pièces distribuées par un sas quadrangulaire central. Les frères Marchais emploient alors cent vingt cinq ouvriers à ces constructions. En une année, soixante seize maisons sont bâties ! Les lotissements du **Clos de la Sermonière** (actuelles rues de la Sermonière, 3 à 25 rue Fiollin, 2 à 48 rue Mazureau, 30 à 48 rue Thomazeau) ou du **Moulin Lambert**, du 55 au 65 de l'actuelle rue Victor Hugo voient le jour selon ce principe en 1929-1930.

Trois autres lotissements sont construits en 1929, celui de la **Suifférie** (8 à 16 rue Victor Hugo), de la **Cocotière** (3 à 9 rue de la Chesnaie et 4 à 32 rue Maurice Jouaud) et des **Gâts** (avenue des Gâts, 38 à 40 rue Leclerc). Entre 1930 et 1935, voici la liste des autres lotissements construits :

1930 : les lotissements Clenet à la **Galarnière** (1 à 17 rue de la Galarnière, 13 à 15 rue de la Chesnaie), Richard au **Chêne Gala** (3 à 15 et 4 à 16 avenue Parmentier, 1 à 7 avenue du Chêne Gala, 7 bis à 19 et 18 à 22 avenue du Chêne Gala, 112 à 116 rue JB Vigier et 28 rue du Chêne Gala), Moreau aux **Naudières** (13 à 17 avenue des Naudières, 1 à 15 et 2 à 12 rue du maréchal Joffre, 10 avenue des Lilas), Lancelot aux **Tillas** (1 à 9 rue Julien Douillard, 130 à 150 rue Jean Fraix)



rue Fiollin



rue Péquin



Rue G. Boutin.

et Peau aux **Trois Moulins** (17 à 21 rue du Chêne Creux, 20 à 32 rue Lechat, 30 à 34 rue Charles Rivière) ; 1931 : les lotissements **Briand** (2 à 8 rue F. Le Carval, 1 à 7 rue P. Brossolette), **Garnier** (3, 5 et 7 rue des Naudières), du **Grand Logis** (39 à 49 rue Julien Douillard, 25 à 43 rue Mazureau, 12 à 30 rue Guinoiseau, 29 rue Desmichels), Guillocheau au **Clos des Pellouées** (48 à 66 rue Claude Gaulué, 1 à 3 rue du Petit Choisy et 2 à 14 avenue Tanguy-Bregeon), Bonneau Nogues à la **Basse Lande** (7 à 9 rue Desmichels), Chevreuil à la **Houssais** (98 à 114 rue Maurice Jouaud, 57 à 59 rue de la Galarnière), et de la **Balinière** (côté pair de la rue Victor Fortun et rue de la Balinière) ;

1932 : les lotissements Capillon à la **Tête des Mottes** (rue des Chevaliers, près de la place Sarraill), Terrien à la **Balinière** (8 à 14 rue Victor Fortun), Tessier à la **Robinière** (119 à 129 rue de la Mirette, 37 à 41 rue de la Robinière, rue du Bleurdier), et Gar Marilliet à la **Fraisinière** (5 à 11 rue Félix Tableau) ;

1933 : les lotissements de la **Petite Lande** (8 maisons rue des Champs Renaudins), du **Clos de la Bourderie** (1 à 3 rue Georges Boutin) ;

1934-1935 : les lotissements Olive au **Calvaire** (9 à 15 rue Pierre Brossolette), Dresno aux **Trois Moulins** (entre la rue Charles Rivière et du Chêne Creux, face à l'avenue des Platanes) et Marchais au **Châtelier** (côté nord de la rue du Château d'eau) et Ledonné avenue des **Bergeronnettes**.

La liste est éloquent et l'on voit bien que les années 1933 à 1935 marquent un ralentissement. De fait, il n'a pas été donné suite à la loi Loucheur, seules les collectivités locales, en fonction de leurs initiatives propres décideront ou non de poursuivre leurs efforts. A Rezé, Léon Taugeron succédera à Charles Rivière à la tête de la municipalité du Cartel des gauches en 1935 puis Jean

Vignais à partir de décembre 1936. Julien Marchais est toujours adjoint au maire et il le sera jusqu'à son décès dans les premiers jours de 1940. Durant ces 5 années, 10 lotissements verront encore le jour. En 1937, un second lotissement **Ledonné** (du 79 au 117 rue Jean Fraix) ; en 1938, le lotissement **Chedorge** (bas de la rue JB Vigier, côté est), des Champs Renaudins (7 et 9 rue des Champs Renaudin et 2 à 28 rue Augustin Mouillé), de la **Chalonnrière** (55 à 67 rue de la Chesnaie, 1 rue de la Classerie), des **Ailes à la Jaguère** (4 à 36 rue de la Classerie, 3 à 11 rue de l'aérodrome) et Reffé aux **Trois Moulins** (4 à 14 rue des maraîchers, 10 à 12 bis rue Jules Laisné et 2 à 6 avenue des Grands bois) ; en 1939-1940, trois derniers lotissements verront le jour : les lotissements **Champenois** rue de Trentemoult (il s'agissait de la rue reliant la rue Alsace-Lorraine à la Haute Ile), Riotte aux **Landes de Belleville** (36 à 46 rue du Château d'eau) et **Péquin** à la Volière.

Ce dernier, construit par un entrepreneur vendéen originaire de Montaigu, Péquin, construit des maisons d'un type nouveau pour l'époque puisqu'il s'agit des premiers logements collectifs à étage pouvant accueillir deux ménages par maison. Des ouvriers cheminots seront les premiers à les habiter.

Nombreux sont encore ces pavillons qui témoignent des débuts du logement ouvrier et social à Rezé. Un certain nombre d'entre eux figurent d'ailleurs, aujourd'hui, au patrimoine architectural de la ville. Ils marquèrent les prémices d'une politique d'urbanisme appelée à bien des évolutions. La seconde guerre mondiale devait non seulement stopper les efforts de construction, l'urbanisme relevant alors exclusivement du pouvoir central, c'est à dire du gouvernement de Vichy, mais aggraver par les destructions la situation du logement social.



Rue Madame Curie



Rue G. Boutin



Rue de Riom



ORPAR

La Société des AMIS DE REZE

La RESIDENCE SAINT -PAUL

Sont en partenariat pour une organisation des

MARDIS DE L'HISTOIRE

A 14 h 30

Entrée gratuite - Résidence ST Paul 103 rue Jean Fraix REZE

SAISON 2007/2008

Mardi 16 octobre (2007)	BRIAND et CLEMENCEAU Dans la mémoire nantaise	Jean GUIFFAN
Mardi 20 novembre	Les bombardements de Nantes	Armel de WISMES
Mardi 15 janvier	JEAN-JAURES	Jacques BERIGAUD
Mardi 11 mars	GILLES DE RETZ	
Mardi 20 mai	LA FAYETTE	

INFORMATIONS DIVERSES

Responsables du bulletin

Isidore IMPINNA – Michel KERVAREC

Contact : M. KERVAREC, président – tél 02 40 75 47 60

Adresse internet : lesamisdereze@laposte.net

Participer activement à notre association en nous faisant part de vos remarques ou en écrivant un article qui paraîtra dans le prochain bulletin.

Reprographie

Mairie de Rezé

Mise en page

PROFESSIONNAL SECRETARIAT

La solution administrative pour

L'Entreprise – L'Association – Le Particulier

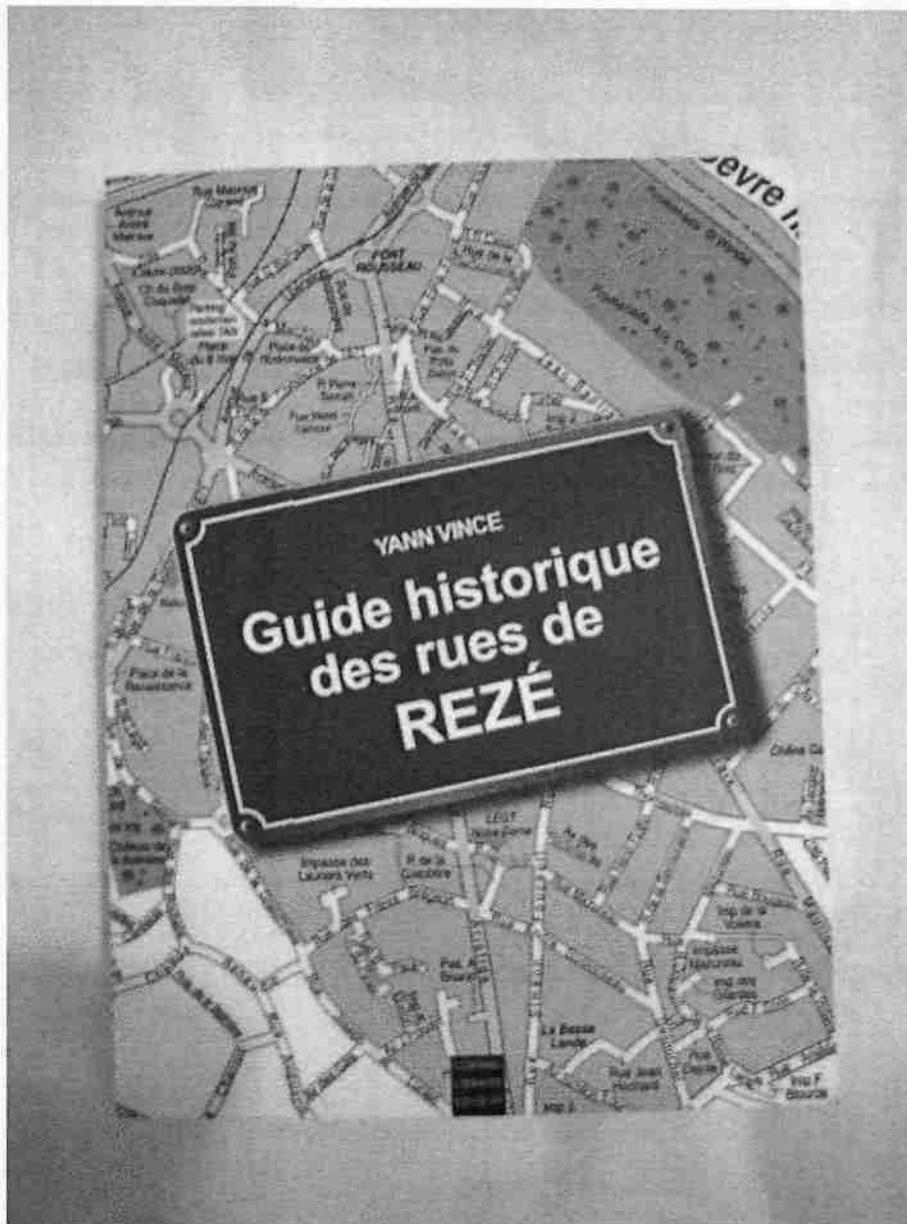
5, Chemin des Coteaux – 44340 BOUGUENAIS

Tél : 08 75 78 65 47 & 06 80 12 20 51

E.Mail : profess.secretariat@orange.fr

Les textes de ce bulletin n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

Les articles de cette publication ne peuvent être reproduits qu'avec l'autorisation de leurs auteurs et de l'association des Amis de Rezé.



L'ouvrage de Yann Vince, notre vice- président, est édité. Ce livre de 160 pages est en vente 22 euros pour les Rezéens et Nantais. Frais de port en sus pour les autres.

Si vous désirez le commander, veuillez nous faire parvenir un chèque de 22 euros à l'adresse suivante :

**Société des Amis de Rezé
Madame ARTAUD
5, rue de l'Ilette
44400 REZE .**



1910

The first part of the report is devoted to a general description of the country and its resources. It is followed by a detailed account of the various industries and occupations of the people.

The second part of the report is devoted to a description of the various industries and occupations of the people. It is followed by a detailed account of the various industries and occupations of the people.



